

Abonnements par la poste:

Edition quotidienne	
CANADA	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	8.00
UNION POSTALE	10.00
Edition hebdomadaire	
CANADA	2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE	3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS!

Montréal, jeudi 19 mai 1927.

TROIS SOUS LE NUMERO

Rédaction et administration:
336-340 NOTRE-DAME EST
MONTREAL

TELEPHONE: - Main 7460
Service de nuit: Rédaction, Main 5121
Administration, Main 5153

Autorité dictatoriale -- budget illimité

Voilà les deux choses qui doivent être accordées au chef du service municipal d'hygiène pour enrayer l'épidémie de typhoïde — L'intervention du bureau provincial d'hygiène — Notre sécurité vaut mieux que notre autonomie — Inutile de rechercher les responsabilités — Il n'y a plus de sanctions — Tâchons de tirer de la situation actuelle le meilleur parti

Hélas! l'épidémie de typhoïde se moque de la faible barrière de négations, armée d'optimisme dérisoire et renforcée de silence que le président de l'exécutif lui a opposée.

La recrudescence est avouée. Elle est même soulignée d'un trait fulgurant par l'intervention du bureau provincial d'hygiène qui ordonne la fermeture de deux établissements de distribution.

Sans les élections, cette intervention se fût produite plus tôt, mais elle risquait de brouiller le plaidoyer de l'irresponsabilité du gouvernement dans l'affaire du *Laurier-Palace*, qui fonctionnait, lui aussi, sans permis ou sans licence comme les deux laiteries condamnées.

D'après les journaux, en effet, le docteur Lessard, — on peut s'attendre si on ne lui met pas d'entraves à ce qu'il fasse son devoir entier, tout comme le docteur Boucher si on lui laissait l'autorité inséparable de l'exercice de ses fonctions, — alléguait contre ces deux établissements, intimement liés l'un à l'autre, deux faits: le premier, c'est que la grande majorité des cas de typhoïde se recrutent parmi leurs clients et le second, c'est qu'ils n'ont pas de patente ou de licence.

Le service provincial d'hygiène prend une lourde responsabilité; car il va de soi que la ruine de ces deux établissements peut être imminente. Mais on peut compter, à raison des gens sages et posés qui le composent, à raison aussi du fait que cette décision grave ne peut avoir été prise sans en référer à l'autorité supérieure — dans l'espèce, le gouvernement provincial — que le dossier est bien établi, que le décret qui frappe les deux établissements est rigoureusement justifié.

Plus soucieux de sa propre sécurité que du respect intermittent et illusoire de l'autonomie municipale, heureux de l'intervention provinciale, le public se demandera sans doute comment il se fait que ces deux établissements, répétant le cas du *Laurier-Palace*, puissent fonctionner sans licence; comment il se fait aussi que l'action municipale ait été ajournée et qu'il ait fallu en ceci attendre l'initiative de Québec.

Le public se demandera, sans doute, quelle fin utile pouvait être servie par la politique de silence imposée aux autorités d'hygiène municipale, et qui se maintient, comme si le sommeil au milieu du danger était la meilleure pratique pour combattre et pour éloigner celui-ci.

Le public s'étonnera aussi, nous en sommes sûr, que, lorsque cet ordre est parvenu à l'hôtel de ville, il ne s'y trouvât pas de commissaire pour veiller à son exécution. En temps de crise, et de crise grave, il nous semble que les autorités, rémunérées à cette fin, devraient être à leur poste. Cependant les journaux laissent entendre ce matin qu'elles n'y étaient pas et que les fonctionnaires, si hauts soient-ils, qui ont reçu l'ordonnance du bureau d'hygiène provincial, n'ont pas jugé à propos d'intervenir. Et c'est tellement vrai que dans les deux établissements on déclare n'avoir pas eu connaissance de cet ordre et devoir continuer ce matin la livraison du lait comme si rien n'était.

Il paraît désormais évident que la négligence est cause d'un bout à l'autre de la naissance, de la propagation et de la recrudescence de l'épidémie. Seulement, ce qui paraît moins certain, c'est que, même si elle était établie, les autorités municipales n'en souffriraient point de dommage et recevraient, au contraire, si l'on tenait demain une élection, un renouvellement de mandat, avec majorités acérées.

Aussi, ne nous attardons-nous pas à débrouiller la genèse de l'affaire. Le plus pressant est de tâcher de tirer de la situation actuelle le meilleur parti possible.

Que faut-il faire? D'abord, isoler complètement la cause connue depuis longtemps. De cela semble se charger le bureau provincial d'hygiène qui, quarante-huit heures après avoir notifié sa décision au conseil municipal et à l'exécutif, a le droit d'intervenir directement, aux frais de la ville.

Voilà un premier point réglé.

Le second, comme nous l'indiquons dans notre article de lundi, c'est la prise de toutes les précautions possibles, à coup d'argent, pour enrayer l'épidémie. Et ce moyen semble bien être l'ouverture d'hôpitaux en nombre suffisant pour que tous les malades y trouvent place et que tous les convalescents y séjournent le temps voulu pour qu'ils ne retournent pas dans la circulation quand ils sont encore porteurs de germes. Autrement la maladie se propagera dans des proportions géométriques, chaque malade faisant plusieurs victimes. Et de l'avis des médecins qui pratiquent dans les quartiers populaires, dans les quartiers les plus affectés, il est impossible d'obtenir que l'on prenne les précautions prophylactiques voulues. Les logements sont exiguës et l'entassement, inévitable. La contagion est fatale et les budgets des familles, surtout quand c'est le *gagne-pain* qui est frappé, sont trop minces pour que l'on recoure aux services d'une garde experte.

Les dommages que la ville souffrira se chiffreront dans les millions peut-être. Mais qui en est responsable sinon ceux qui auraient pu prévenir l'épidémie ou tout au moins en arrêter les progrès? Il est aujourd'hui trop tard pour pleurer, pour tâcher de farder la situation aux yeux de l'extérieur. Ce qu'il faut faire, c'est, coûte que coûte, prendre tous les moyens possibles pour enrayer l'épidémie.

Pour ça, il faut à la disposition du docteur Boucher un budget illimité et une autorité dictatoriale.

Souhaitons que le public conscient de son intérêt et que les autorités provinciales conscientes de leur responsabilité conjointe (elles ont déjà fait un pas en ce sens et nous les en louons) se conjuguent pour obtenir ce premier résultat. Cela fait, il y aura au moins de l'ordre dans la situation et chance de sortir de l'anarchie meurtrière ou nous nous débattons actuellement et dont meurent tous les jours des victimes.

Louis DUPIRE

L'actualité

A travers l'arc-en-ciel

De Pinedo, l'intrépide aviateur italien, s'est envolé de Montréal, hier, un peu après midi. Il était piloté, exactement même, 11 heures 15 minutes. Car en tout cela c'est de Pinedo qu'il importe et de Pinedo n'a pas à s'arrêter aux contingences et aux conventions purement locales. Pour lui, Montréal n'est qu'un bien petit point noir sur la carte ou il a déjà tracé son itinéraire. Il

n'a que faire, quand son avion l'emporte bien au-dessus du monde on s'ennuie, des règlements fabriqués par nos chefs, sous la présidence de M. Médéric Martin, pour distraire les horloges. Il accroche son sort aux étoiles et n'a pas à consulter sa montre d'être par aller dîner au restaurant du coin.

La pluie avait cessé depuis quelques temps et Sa Sérénité, le soleil, faisant risette aux gros nuages gris, dessinait un magnifique arc-en-ciel, son paraf, pour valider sa promesse de beau temps.

En s'élevant de la surface des eaux du fleuve, le Santa Maria II, reprenant son vol, est passé dans l'arc-en-ciel. Le ciel pavlovait en l'honneur de l'aviateur. Le marquis d'Italie est allé lui rendre son salut.

Le Santa-Maria avait d'abord glissé sur la surface des eaux jusqu'en face du parc Belvédère, au pied de la rue Poupart. Puis la montée élegante, un grand oiseau qui déploie ses ailes et qui hume de l'azur.

Une heure et trois quarts plus tard, de Pinedo survolait Québec sans s'y poser. Le vent de la mer attirait l'avion. Mais le brouillard, le vent et la pluie devaient le forcer à revenir vers quatre heures. L'intrépidité ne va pas jusqu'à la témérité, jusqu'à des risques inutiles. L'aviateur italien tient à terminer sa longue randonnée. Tous les chemins mènent à Rome mais encore faut-il prendre des précautions.

Vers quatre heures, le Santa-Maria amerrissait dans la rivière St-Charles où personne ne l'attendait. Mais la réception s'organisa bien vite. De Pinedo trouva facilement un abri pour remiser son oiseau qui reçut, de même qu'à Montréal, son plein d'essence. Puis l'aviateur descendit au Chateau Frontenac. Il proposait de repartir, dès aujourd'hui, de grand matin.

Le Santa-Maria II, avec toute sa provision d'essence, ses bagages et ses voyageurs, pèse 8 tonnes 1-2. Ses deux réservoirs à essence ont, chacun, une capacité de 80 gallons, soit, au total, 960 gallons. L'envergure des ailes est de 24 mètres et la dimension de l'avion, en longueur, est de 16 mètres. Deux moteurs Isotta-Fraschini, 525 H.P. chacun, actionnent les hélices qui battent en sens inverse. Les moteurs sont du type Asso, stationnaire, se refroidissant à l'eau, ayant chacun 12 cylindres. Quand l'avion est mouillé, le moteur s'arrête et les hélices s'arrêtent. Les moteurs sont placés sous les moteurs pour empêcher le refroidissement. Ces réchauds consomment de l'essence à moteur mais sans faire de flamme.

L'avion lui-même est du type Savoia, dessiné par Marchetti. Le Santa-Maria II ne diffère du premier Santa-Maria, brûlé à Roosevelt Dam, dans l'Arizona, que par l'inscription sur l'une des ailes.

Post. Faia Resgato. — Après la mort, le résuscité. L'inscription convient tout à fait pour le Santa-Maria, resuscité de ses cendres.

Deux nacelles sont menagées au pilote et à son équipage. Ceux-ci ont des provisions de bouche. Pendant le voyage, ils mangent du poulet rôti, des fruits, des oeufs bouillis, du fromage, du café. Les Italiens d'Italie n'étant pas des prohibitionnistes, de Pinedo et ses hommes trouvent aussi moyen de glisser quelques bouteilles dans le magasin des vivres.

Les voyageurs peuvent se déplacer dans leurs nacelles, aller sur les ailes, faire l'inspection des moteurs, y faire de légères mises au point. Il va sans dire qu'ils ont avec eux un outillage sommaire de même que tous les instruments maritimes pour guider leur route.

C'est le capitaine A. A. Del Prete, ingénieur et navigateur, qui volait plus particulièrement aux commandes. Le commandant de Pinedo dirige. Avant de s'envoler de Montréal le Santa-Maria a dû subir quelques réparations à son radiateur.

L'avion est encore muni d'un système d'éclairage au cas où il lui faudrait voler la nuit. Si l'éclairage ordinaire manque, les aviateurs ont des phares à batteries. La vitesse de l'avion est d'environ 115 milles à l'heure.

Pour compléter sa longue randonnée de 30,000 milles, de Pinedo n'a plus à faire que quelque 4,000 milles. Aujourd'hui ou demain, il sera à la base des Trappèzes, dans l'île de Terre-Neuve; jusqu'à l'île de Terre-Neuve, la distance est de 1410 milles; de l'île de Terre-Neuve à l'île de Terre-Neuve, la distance est de 1020 milles; de l'île de Terre-Neuve à l'île de Terre-Neuve, la distance est de 1380 milles. De Pinedo compte entrer à Rome pour le 24 mai, jour anniversaire de l'entrée de l'Italie dans la dernière guerre, du côté des alliés.

Un journal, qui fait dans la sensation, annonçait, hier soir, que le Santa-Maria II, moûté dans le port de Montréal, avait fait subir le sort du premier Santa-Maria. Le journal en question racontait qu'un imprudent avait jeté une allumette sur de l'huile ou de l'essence qui se trouvait près de l'avion et qu'il avait fallu tout le sang-froid du mécanicien et du capitaine Symons, maître du port, pour éteindre les flammes.

Le capitaine Symons regrette la publication de cette nouvelle parce qu'elle est fautive. Un reporter, en mal de sensation, a sans doute pris pour un commencement d'incendie ce qui n'était en réalité qu'une chose bien ordinaire. Sur une barge, on a brûlé les déchets d'un filtre à essence. Il n'y avait aucun danger d'incendie; et si le cas s'était produit, tout était prévu pour éteindre les flammes.

E. B.

Bloc-notes

Commentaire amusant

Certains journaux de Toronto donnent une singulière interprétation à la victoire récente du ministre Taschereau. Le résultat de l'élection de lundi dernier, selon le *Globe*, "démontre que l'attitude ferme du premier ministre en faveur du maintien du lien britannique plait à la population québécoise, malgré la forte opposition que lui font Henri Bourassa et son journal, le *Devoir*". La victoire de M. Taschereau et de son ministère est une réponse catégorique à ceux qui

accusent les gens du Québec de déloyalisme envers le drapeau britannique". On ne savait pas, ici, que la dernière lutte électorale chez nous s'est faite sur le maintien du lien britannique. Le *Globe* nous l'apprend, et peut-être même l'apprendra-t-il à M. Taschereau. Des journaux voient, comme cela, le lien britannique mis en danger, parce que les Canadiens se demandent si nous devons continuer d'aller plaider au Conseil privé, à propos de tout et de n'importe quoi.

Ici?

On rapporte de Montréal avoir découvert ces jours derniers qu'un tiers des gens sous traitement dans une maison de santé importante de Dearborn, dans le voisinage de cette ville, ont des patentes d'automobilistes et conduisent régulièrement des automobiles de grande vitesse sur les routes du Michigan. Les autorités s'en alarment. Ce n'est pas à Montréal seulement qu'il faut donner un bon nombre d'automobilistes font de la vitesse dans nos rues et sur nos routes et prennent des risques encore pires pour les autres que pour eux-mêmes, on peut se demander si la proportion des chauffeurs dangereux n'est pas tout aussi élevée, sinon davantage, ici qu'aux alentours de Montréal, — et pour la même cause.

Une information

Une petite revue française publiée dans son dernier numéro, à propos de Montréal, cette information légèrement fantaisiste: "A Montréal, la plus grande ville française du monde après Paris, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, à la mairie, on peut voir le crucifix et même une statue de Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus. Avant chaque séance le maire et les échevins s'agenouillent tout naturellement et récitent le *Notre-Père*". Il est vrai que M. le maire Martin a fait introduire au Conseil l'usage de faire un prière avant la séance. Les autres détails sont pure imagination.

Un chef bilingue

Les journaux ont annoncé hier que le ministère du revenu national, — ancien ministère des douanes, — vient de nommer à Montréal le premier percepteur de langue française que nous ayons eu depuis une cinquantaine d'années. Le nouveau titulaire est un Canadien français, employé de plusieurs années de services, M. A. Magnan. Signifiait le geste du gouvernement fédéral; cela en vaut la peine. Il y aura désormais un chef bilingue, me dit-on. Le ministère du revenu national ne devra pas s'arrêter en si bon chemin; il pourrait ajouter au nombre des employés bilingues en contact avec le public montréalais. Et d'autres services fédéraux devront profiter de l'exemple que donne ce ministère.

Et en anglais?

Un excellent bonhomme de Toronto écrit à un quotidien de sa ville pour se prononcer contre le projet d'un enseignement plus répandu du français dans les écoles ontariennes. Cela ne servira jamais qu'à un pour cent des élèves de ces écoles, dit ce M. C. Hudson. Qu'ils apprennent l'anglais et lisent la Bible, cela leur suffira, écrit-il. "Imaginez-vous la profonde différence des deux races, dans cent ans d'ici; l'une aura été nourrie de littérature anglaise trop souvent frivole, suggestive, immorale, obscène... l'autre sera pénétrée de vertus de stabilité, d'élévation, de droiture qui sont le fond de la vieille Bible anglaise, dans la reine Victoria a dit qu'on y trouve le secret de la grandeur anglaise", écrit cet aimable M. Hudson. L'excellent homme croit-il que les Canadiens français ne lisent que de la littérature française douteuse? S'imaginerait-il que la littérature anglaise est beaucoup plus morale et irréprochable que la française? Combien de tonnes d'ouvrages, de revues et de journaux condamnables, écrits en langue anglaise, et tout aussi corrompus que les publications françaises les plus réprouvables, entrent au Canada chaque année, pour distribution, soit ouvertement, soit sous le manteau, parmi certaines catégories de lecteurs anglo-canadiens? M. Hudson n'aurait qu'à faire le tour de quelques librairies de Toronto même, pour y découvrir des ouvrages publiés en Angleterre et aux Etats-Unis, tirés et lus à certaines de mille exemplaires dans toute l'Amérique du Nord, au Canada comme chez nos voisins, et qui sont de la véritable pourriture, consommation aussi dangereuse que tout ce qu'il lirait sans doute en français, — s'il le savait. Mais ce M. Hudson est une de ces âmes vertueuses qui même à Toronto ne sont pas tout à fait chez elles, puisqu'il proteste contre les sentiments qu'entraînent à l'endroit du français certaines catégories de ses concitoyens, d'esprit plus ouvert que le sien.

Le Comité de Défense nie énergiquement. A quand? A qui? les propositions du Gouvernement ont-elles été faites?

Jamais le Gouvernement n'a offert à une délégation de cultivateurs ses avocats ni de payer les frais de toutes procédures que les cultivateurs pourraient prendre contre la Compagnie.

Et nous ajoutons: "Qu'est-ce que le Canada oppose à ce catégorique démenti?"

Le Canada fait encore le mort. Cela ne pourra pas durer. Il faudra qu'il fournisse une preuve ou qu'il retire purement et simplement son assertion.

Il doit être capable de faire l'un ou l'autre.

G. P.

Pour le "Canada"

REponses NECESSAIRES

Le Canada est-il distrait? La joie de la victoire l'empêche-t-elle de lire ses confrères?

Son silence nous oblige, en tout cas, nous contraind de lui poser de nouveau une couple de questions intéressantes.

Hier donc, dans un article où, avec une violence inaccoutumée chez lui, il prenait à parti l'opposition vaincue, il croyait à propos de dire:

"Il nous est pénible de constater que la "bonne presse", le moins celle qui s'intitule ainsi tant à Québec qu'à Montréal, soit venue à la rescousse de l'opposition. Elle partage aujourd'hui sa déconforture. L'acharnement qu'elle a mis à exploiter certaines questions susceptibles de soulever les préjugés populaires nous fait douter du désintéressement et de l'indépendance qu'elle affiche à tout propos."

Nous lui répondimes aussitôt:

Les sentiments qu'affiche à l'endroit de la "bonne presse" le Canada, devenu et soudainement combatif, nous laissent froids: nous savons trop avec quel empressement lui et les autres journaux de son type s'empresseront, lorsqu'ils le croiront utile, d'invoquer le témoignage de cette même "bonne presse". Nous nous contenterons donc de demander au Canada quelles sont ces questions susceptibles de soulever les préjugés populaires "qu'aurait de la sorte exploitées cette malencontreuse "bonne presse".

Le Canada de ce matin ne nous offre point de réponse à cette question, pourtant bien simple. Nous le prévenons que cette question lui sera posée tant qu'il ne se sera pas décidé à y répondre — ou tant que la longueur de son silence n'aura pas explicitement démontré sa volonté de ne pas répondre.

Voici pour le premier point. Le deuxième vise les cultivateurs du Lac-Saint-Jean.

Vendredi matin, le Canada disait à leur propos:

Bien loin d'approuver cet acte de la Compagnie (l'inondation illégale des terres), le Gouvernement a lui-même offert aux cultivateurs de mettre ses avocats à leur disposition et de défrayer tous les frais dans toute procédure qu'ils décideraient d'intenter à la Compagnie. Une délégation du Lac-Saint-Jean s'y opposa carrément, déclarant que ce serait pratiquement le coup de mort au développement de cette région.

Dès le lendemain nous invitâmes le Canada à dire à qui et quand avaient été faites ces offres.

Il fit le mort. Hier, nous publions un démenti qui lui visait directement; nous citons cette réponse que lui adressait le Comité de défense des cultivateurs lésés:

Le Comité de Défense nie énergiquement.

A quand? A qui? les propositions du Gouvernement ont-elles été faites?

Jamais le Gouvernement n'a offert à une délégation de cultivateurs ses avocats ni de payer les frais de toutes procédures que les cultivateurs pourraient prendre contre la Compagnie.

Et nous ajoutons: "Qu'est-ce que le Canada oppose à ce catégorique démenti?"

Le Canada fait encore le mort. Cela ne pourra pas durer. Il faudra qu'il fournisse une preuve ou qu'il retire purement et simplement son assertion.

Il doit être capable de faire l'un ou l'autre.

O. H.

Lettre de S. E. le cardinal Gasparri à S. E. le cardinal Dubois

EN REPONSE A L'ADRESSE DES ETUDIANTS ROYALISTES DE PARIS

Segreteria di Stato di Sua Santità

Dal Vaticano, 21 avril 1927

Eminentissime Seigneur. Je viens de recevoir, par l'intermédiaire de Mgr Baudrillard, recteur de l'Institut catholique de Paris, avec les listes qu'ils ont couvertes de leurs signatures, l'adresse d'un grand nombre d'étudiants royalistes par laquelle ils affirment leur attachement filial à l'Eglise, ainsi que leur soumission aux récents actes pontificaux.

Comme ces chers jeunes gens ont exprimé le désir que cette adresse, déjà approuvée par Votre Eminence, soit remise au Souverain Pontife, je me suis empressé de la mettre entre ses mains. Je suis heureux de dire à Votre Eminence que Sa Sainteté a agréé avec une toute paternelle bienveillance les sentiments de ces jeunes souscripteurs qui, adhérant à toutes les directions pontificales et à toutes leurs conséquences pratiques, professent que "dans le gouvernement de l'Eglise le Souverain Pontife est assisté par l'Esprit-Saint", que "son ordre est la parole de Dieu", et que "dans les

LA LUTTE CONTINUE

Le Comité de Défense des Cultivateurs lésés du Lac Saint-Jean annonce qu'il maintient son attitude première — Il proteste contre la légalisation de l'illégalité, il réclame la restitution des terres inondées et le rappel de la loi injuste — Il affirme de nouveau son intention de lutter jusqu'au bout

On nous adresse du Lac Saint-Jean le communiqué suivant: Saint-Jérôme, Lac St-Jean, le 17 mai 1927.

La période électorale étant terminée, le COMITÉ DE DÉFENSE, qui n'avait pas été convoqué depuis la prorogation du Parlement provincial, s'est réuni hier à Saint-Jérôme.

Etaient présents: MM. Onésime Tremblay, président, Adélaïde Perron, Saint-Prime; Antoine Tremblay, Roberval; Basile Maltais, St-Gédéon; Léon Rousseau, Ste-Monique, directeurs; Irénée Duguay, secrétaire; Antoine Tremblay, ass.-secrétaire.

Il a été résolu à l'unanimité que le Comité de Défense conserve après comme avant la tourmente électorale son attitude première. Il continue de protester de toutes ses forces contre la légalisation de l'acte illégal commis par la Compagnie Duke-Price au Lac Saint-Jean, contre la spoliation injuste dont les cultivateurs sont "victimes" et contre l'approbation donnée par le Gouvernement provincial à la violation du droit de propriété; il continue de réclamer énergiquement la restitution des terres inondées à leurs propriétaires légitimes, le rappel de la loi inique qui enlève aux propriétaires lésés leurs droits au profit de la Compagnie et la réparation totale de tous les dommages causés à qui que ce soit, individus ou corps publics, par l'inondation de juillet dernier. Il affirme de nouveau sa décision irrévocable de lutter jusqu'au bout pour la cause sacrée qu'il a entreprise de défendre.

questions mixtes, il a le pouvoir de trancher en dernier ressort."

Le Saint-Père les en félicite de tout cœur, car, aussi bien dans ce cas que dans les autres, la parole de l'Esprit-Saint, *Vir obeditis loquelur victorias*, est inflexible. Sa Sainteté bénit d'une façon toute particulière les propos manifestés par ces bons jeunes gens qui se devaient désormais aux organisations strictement catholiques.

Au sujet de la dernière partie de l'adresse, le Saint-Père me fait ajouter: "Si ceux auxquels ils reconnaissent le mérite d'avoir discrédité le libéralisme sont les mêmes qui, depuis des mois, dans les colonnes du *Journal l'Action Française* et ailleurs encore, n'ont rien omis pour discréditer Rome, le Vatican, le Saint-Siège et le Pape lui-même, ils ne leur doivent aucune reconnaissance; au contraire, ils doivent et ils devront toujours s'en garder, comme ils doivent aussi se garder de tous ceux qui, même après la condamnation, les ont approuvés et leur témoignent leur sympathie. Ils n'ont discrédité le libéralisme politique et social que pour faire place à un libéralisme bien pire: le libéralisme religieux; ce qui n'est pas le bon moyen de servir la cause d'un monarchisme qui veut réserver à la religion catholique la première place, au moins comme élément d'ordre et comme le meilleur auxiliaire de l'autorité."

Le Saint-Père tient à ajouter aussi que, pour tout bon catholique, le libéralisme de tous les temps et dans toutes ses formes a été non seulement discrédité, mais condamné par l'Eglise.

Je profite de cette occasion pour renouveler à Votre Eminence les sentiments de la profonde vénération avec laquelle, en lui baisant les mains, je demeure de Votre Eminence Révérendissime le très humble et très dévoué serviteur.

P. card. GASPARRI

Politique fédérale

M. Guthrie renonce-t-il au Québec?

On le croirait, à écouter ce qu'il dit — L'Ouest canadien et notre province — M. Guthrie et la convention de Winnipeg.

(Par Léo-Paul DESROSIERS)

Ottawa, 18 mai. — M. Guthrie, chef d'opposition intérieure, prend sur lui d'orienter la politique des conservateurs fédéraux. A deux reprises déjà, et devant des assemblées nombreuses et importantes de ses partisans, il a déclaré que son parti n'avait plus d'espérance de faire des progrès dans la province de Québec, et qu'en conséquence il devait se tourner du côté de l'Ouest canadien pour tenter de ramener à lui les trois provinces des prairies. Dans le Québec, a-t-il dit en substance, nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire et sans aucun résultat, tandis qu'en nous tournant vers l'Ouest canadien, à ses problèmes, aux questions qui l'occupent le plus, nous pouvons y faire élire plus de députés.

Dans un avenir assez rapproché, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta envieront plus de représentants à Ottawa que notre province. Mais jusqu'au prochain recensement au moins, le Québec aura onze députés de plus, et il a la chance de conserver un peu d'avance encore après 1931. En conséquence, pour une période assez longue, le Québec, contrebalancera l'Ouest pour le nombre de députés.

En second lieu, notre province peut avoir désigné le parti conservateur à plusieurs reprises. Mais que dire de l'Ouest canadien? En 1921, ces provinces n'envoyaient à Ottawa aucun député conservateur, tout comme le Québec. En 1925, elles en envoyaient une dizaine, mais par suite de la lutte que se livraient partout libéraux et pro-

gressistes. C'est par la division des forces qui lui étaient opposées, et plutôt par hasard, que le parti conservateur triompha dans ces comtés. On le vit bien l'année suivante, en 1926, lorsque le nombre des députés conservateurs de cette région tomba à un, le seul M. Bennett, de Calgary, tandis que cette année-là également, de même qu'en 1925, le Québec envoyait quatre députés conservateurs à Ottawa.

En troisième lieu, M. Guthrie peut croire que l'antipathie du Québec pour son parti est de plus longue date, et ainsi est plus irrémédiable que celle de l'Ouest, qui, date de moins loin. Il y a peut-être du vrai dans cette assertion. Mais encore ne faudrait-il pas se fier trop aux apparences.

Car à examiner de près le problème, on ne voit pas une différence énorme entre les deux. L'Ouest canadien n'est pas aussi antipathétique que Québec, peut-être, bien qu'il le soit beaucoup; mais d'un autre côté il est beaucoup plus opposé à la doctrine de protection des conservateurs que notre province. Si les Canadiens français ont des raisons très nettes de ne pas vouloir voter pour le parti de M. Guthrie, les cultivateurs de l'Ouest ont des raisons économiques pour les imiter. Et ainsi jusqu'à un certain point, c'est bonnet blanc et blanc bonnet.

Si le parti conservateur a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour regagner le Québec, il n'a pas moins montré de zèle lorsqu'il s'est agi de l'Ouest. Mais pour une région comme pour l'autre, il a évité de faire la seule chose qui aurait eu de l'effet, modifier son programme devenu tout ontarien et tendu à gagner l'Ontario. Or c'est ce qui explique ces insuccès chez nous comme dans les prairies. S'il le modifie, ce programme, pour les prairies, comme M. Guthrie le conseille, pourquoi ne le ferait-il pas pour le Québec? Et s'il annonce qu'il s'interessera plus dorénavant à la vente des biens, aux moyens de transport, aux chemins de fer, pourquoi n'annoncerait-il pas en même temps qu'il fera taire les fanatiques de son parti, le Dr Edwards, sa séquelle, et s'il ne peut les empêcher de parler et les bâillonner, les désavouer au moins? Une des concessions ne coûte pas plus que l'autre.

M. Guthrie n'est pas le chef permanent du parti. Ce qu'il dit peut avoir de l'intérêt parce que ses paroles reflètent les tendances d'un groupe de conservateurs. Mais ce n'est pas lui qui peut décider de telles choses, ni qui peut agiter la politique finale de la législature. La convention d'octobre prochain aura seule les pouvoirs de prendre ces décisions. Par les résolutions qu'elle aura adoptées, par le chef qu'elle aura choisi, on verra facilement de quel côté il se tourne. Ces choses se lisent entre les lignes et se devinent.

Cette convention aura probablement la même préoccupation que M. Guthrie: trouver une région où le parti pourra faire le plus de progrès en modifiant le moins possible le programme actuel. L'Ouest alors pourrait passer avant le Québec.

Les conservateurs s'imaginent que la brouille actuelle entre progressistes-libéraux et progressistes-indépendants, par exemple, va s'envenimer, et qu'ils pourront pêcher en eau trouble. Déjà ces amis de la veille n'ont pas craint de se porter des coups de boutoir, et l'on ne voit pas bien comment les uns peuvent continuer à subsister sans attaquer les autres. Les progressistes indépendants, pour démontrer leur droit à vivre et à exister, doivent démontrer que les progressistes-libéraux font mal et n'agissent pas comme il faut.

Mais cette querelle restera probablement dans des bornes étroites car les progressistes indépendants, qui viennent surtout de l'Alberta, sont très bien organisés et n'ont rien à craindre pour le moment. Ils représentent la force politique et électorale la plus vigoureuse de leur province.

Et, sans modifier son impérialisme (Suite à la page 2)

Demain: VENDREDI, 20 mai 1927.
Saint-Bernardin de Sienne, confesseur.
Lever du soleil, 4 h. 19.
Coucher du soleil, 7 h. 22.
Lever de la lune, 11 h. 22.
Coucher de la lune, 7 h. 08.
Nouvelle lune, le 24, à 4 h. 49 m. du matin.
Premier quart, le 26, à 10 h. 27 m. du matin.
Pléide lune, le 28, à 2 h. 34 m. du soir.
Dernier quart, le 30, à 6 h. 34 m. du matin.
Nouvelle lune, le 31, à 4 h. 06 m. du soir.

LE DEVOIR

Le Devoir est membre de la Canadian Press, de l'A. B. C. et de la C. D. N. A.

DEMAIN

PLUTOT BEAU
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 61.
Minimum 46.
Demain maximum 61.
Minimum 46.
BAROMETRE
10 heures a.m. 29.86, 11 h. a.m. 29.87.
Midi: 29.85.

Pas d'enfants au cinéma même s'ils sont accompagnés

C'est la recommandation que fait le chef de police à l'enquête du juge Boyer — La présence d'un gardien ne change pas la valeur du programme — L'opinion d'une femme-médecin au point de vue hygiénique: laisser l'enfant dans une salle obscure et mal ventilée, pendant plusieurs heures, ça n'est peut-être pas la mort mais ça n'est pas loin de cela — Ceux qui n'acceptent pas les suggestions que leur font les inspecteurs du service des incendies

Que la police puisse difficilement faire observer la loi actuelle relativement à l'admission des enfants non accompagnés au cinéma: c'est le chef de police, M. Bélanger, qui l'affirme. L'enfant, accompagné ou non, ne devrait pas être admis au cinéma.

Qu'au point de vue hygiénique, il n'est pas acceptable que des enfants restent pendant des heures, dans une salle mal ventilée, obscure, à regarder les images du cinéma; que certaines affiches de cinéma, boulevard Saint-Laurent et ailleurs, sont un outrage non seulement au bon goût mais au bon sens; que le cinéma actuel n'est pas fait pour les enfants et qu'il importe au plus tôt de classer les films selon leur valeur éducative, c'est le Dr Grace-Ritchie, femme médecin, qui en témoigne.

Qu'au point de vue de la sécurité physique, les règlements actuels sont loin d'être suffisants: c'est ce qui découle du témoignage de M. James McIsaac, chef du service d'inspection des incendies. Celui-ci ajoute que les recommandations qu'il a faites au sujet de certaines salles et de certaines écoles surtout sont restées lettre morte. Il ajoute que la négligence est le fait de la Commission scolaire catholique de Montréal et non de la Commission protestante.

Le chef de police, M. Bélanger, Mme Grace-Ritchie, femme médecin, et M. McIsaac ont été les trois témoins de la matinée à l'enquête spéciale que tient M. le juge Boyer relativement à la catastrophe du *Laurier-Palace*. Nous indiquons sommairement, ci-dessous, les grandes lignes de leurs témoignages. Les voici plus en détails:

LE CHEF BELANGER

Il explique que tous les officiers de police sont censés surveiller les théâtres et cinémas. Personne n'est chargé spécialement de ce soin.

Le chef n'a pas la liste de toutes les causes faites contre les théâtres en 1926. Les avocats de la ville pourraient fournir ce renseignement ou la Cour du recorder.

Me Bertrand lui fait observer que M. Crépau a dit que ces renseignements pourraient être fournis par le chef de police.

M. Bélanger donne alors quelques chiffres mais il ne peut dire quel a été le résultat dans chaque cause.

La police ne s'occupe pas de la sécurité physique dans les théâtres. Cela relève du service des incendies.

La police s'occupe de l'encombrement des allées, de l'admission des enfants de moins de seize ans et non accompagnés.

Le dernier règlement est difficile d'application. Les juges n'aiment pas que la police se serve de jeunes garçons pour faire des causes. Toute difficulté disparaîtrait si le règlement prohibait absolument l'admission des enfants de moins de seize ans. Actuellement les enfants trouvent moyen d'entrer au théâtre ou au cinéma avec un adulte. La police ne peut juger si l'adulte est un gardien autorisé.

M. Bélanger voudrait que des représentations cinématographiques spéciales soient données pour les enfants. A tout événement les enfants devraient être accompagnés.

Le cinéma n'est pas toujours mauvais mais la chose se produit. Il peut arriver qu'une pellicule convienne aux enfants mais une pellicule n'est pas tout le programme.

Le chef n'est pas opposé au théâtre du dimanche. Ce qui importe, d'après lui, c'est d'avoir du bon théâtre, du théâtre moral.

Me Bertrand, par ses questions, lui fait dire que l'auto peut causer autant de mal que le cinéma.

Pour la sécurité physique au moins un pompier ou un agent de police devrait être attaché à chaque salle de spectacle.

Le chef produit une copie d'un rapport du capitaine de police Bellefleur recommandant qu'un permis soit accordé au *Laurier-Palace*. Le chef n'a fait qu'approuver ce rapport. M. Bellefleur, chef du service des licences, a refusé d'y donner suite parce que le *Laurier-Palace* avait commis des infractions au règlement du son du pauvre.

Le juge remarque que cela n'a aucun rapport avec l'incendie ou la catastrophe.

Le personnel de la police n'est pas actuellement suffisant pour qu'un homme soit affecté continuellement à la surveillance de chaque théâtre. Il faudrait 118 hommes au moins pour exercer cette surveillance.

A M. Laramée, qui avec M. J.-C. Martineau, représente les sociétés nationales, le chef dit que tous les officiers de police dans chaque district sont chargés de la surveillance des théâtres. La première responsabilité en revient d'abord aux inspecteurs de district qui le délèguent aux capitaines. Ceux-ci font des rapports aux inspecteurs qui rencontrent le chef chaque jour.

En plus le chef peut charger des officiers de surveiller spécialement

les théâtres. Cette tâche a déjà été confiée au capitaine Pigeon.

Aucune plainte spéciale n'avait jamais été portée contre le *Laurier-Palace*.

Le chef est contre l'admission des enfants même accompagnés, parce que le fait de l'accompagnement n'améliore pas les programmes. Chez certains enfants le cinéma peut produire de très mauvais effets, même si ces enfants sont accompagnés. Le chef indique les scènes de *Wild West*.

Me Laramée veut savoir si c'est comme chef de police ou comme individu que M. Bélanger favorise le théâtre le dimanche, à condition que les représentations soient morales.

On comprend par la réponse l'opinion de M. Bélanger: celle du chef de police et vice versa.

LE DR GRACE RITCHIE ENGLAND

Mme Grace Ritchie England, médecin du *Montreal Council of Women*, témoigne. Cette association en groupe un grand nombre d'autres, plus de 50, et les opinions varient quant à l'admission des enfants et aux représentations du dimanche. Pour l'admission des enfants, toutes les associations s'entendent pour demander qu'ils soient au moins accompagnés d'adultes.

Son association a fait une enquête dans les théâtres de Montréal. Certains offrent des conditions déplorablement.

Les règlements municipaux sont si peu connus même à l'hôtel de ville qu'il est difficile d'en obtenir des copies. Comment les propriétaires des théâtres peuvent-ils les connaître.

Mme Ritchie, comme médecin, affirme que de garder des enfants dans une salle obscure, non ventilée pendant deux ou trois heures, ça est peut-être pire que la mort mais c'est bien près de cela.

Mme Ritchie dit que les panneaux réclames de certains cinémas, boulevard Saint-Laurent et ailleurs, sont un outrage non seulement au bon goût mais au bon sens. Ces affiches, souvent, n'ont aucun rapport avec la représentation. Ce sont des appels à la morbidité de la foule qui passe.

La censure devrait classer les films selon qu'ils conviennent ou non aux enfants.

Le cinéma du dimanche, en dehors de toute question religieuse, pourrait être admissible s'il pouvait réellement bénéficier à la communauté, en instruisant, en faisant son éducation normale.

Si le cinéma doit être fermé le dimanche, il faudra trouver quelque chose de convenable pour le remplacer. Pour le moment il faut bien constater que les amusements du public ne valent pas cher.

Il y aurait moyen d'organiser des concerts en plein air. La chose se fait en Angleterre. La difficulté dans notre pays, c'est d'organiser des récréations de ce genre en hiver.

M. JAMES MCISAAC

C'est l'inspecteur du service des incendies. Il s'occupe de la prévention aussi bien que des enquêtes après incendies.

Deux de ses hommes s'occupent spécialement des théâtres. Un autre homme est affecté à l'inspection des salles d'écoles, des salles paroissiales, des salles publiques, etc.

Les inspections ne sont régies par aucun règlement spécial. Les règlements des concerts en plein air, que ont été adoptés avant l'établissement de l'inspection que dirige M. McIsaac. C'est pourquoi une salle publique peut se construire sans l'autorisation de celui-ci. Les permis de construction sont accordés simplement par le service d'inspection des bâtiments. Ce service peut prendre des informations du bureau de M. McIsaac. La chose se produit occasionnellement.

M. McIsaac ne s'occupe pas de l'installation électrique, n'ayant pas d'inspecteur pour cela. Son bureau s'en remet au certificat des assureurs contre l'incendie.

Le témoin a vingt inspecteurs pour faire, par toute la ville, la surveillance dont on a chargé. Ces inspecteurs doivent visiter les écoles, les églises, les salles paroissiales, les manufactures, les magasins, les plus petites boutiques.

Le témoin dit qu'il n'a jamais voulu prendre de poursuite contre des églises ou des écoles. Il sait que cela aurait été mal vu.

Me Bertrand: "Je ne vous demande pas pour quelles raisons".

Me Bertrand: "Ceux qui pourraient améliorer les conditions dans les églises et les écoles en question ne se soumettent pas aux recommandations qui leur sont faites avec la même docilité que les propriétaires de théâtres".

"Non".

M. McIsaac produit liste des avis et des suggestions faits à la Commission scolaire catholique et qui n'ont pas été observés.

Des avis ont été adressés aussi à

Le comité exécutif ne bouge pas

MM. Brodeur, Bédard et O'Connell sont absents — Quand exécutera-t-on l'ordonnance du Dr Lessard? — Le service provincial d'hygiène ne veut donner aucun rapport sur l'état actuel de la typhoïde

Il est certain que les autorités municipales ne feront rien, au moins aujourd'hui, pour mettre en vigueur l'ordre reçu hier du directeur du service provincial d'hygiène de fermer les établissements de la "Montreal Dairy" et de la "National Dairy".

A l'hôtel de ville, il est pratiquement impossible d'obtenir de renseignements à ce sujet. Les fonctionnaires naturellement ne peuvent pas dire ce que le comité exécutif décidera de faire dans les circonstances. Quant aux membres du comité, il n'y en avait que deux à l'hôtel de ville, ce matin, MM. Desroches et Jarry. On nous dit que les autres, MM. Brodeur, Bédard et O'Connell, ne sont pas à Montréal. Aussi, nous fait-on remarquer, il est impossible de convoquer une réunion du comité car il n'y a pas quorum.

M. Desroches, que nous avons vu ce matin, nous dit avoir demandé au contentieux municipal quelle procédure la ville doit suivre dans les circonstances. Pour le moment, on attend.

Le Dr Ernest Poulin, actuellement, maire suppléant, ne prend aucune attitude à ce sujet. Il dit que le comité exécutif est seul chargé de l'administration de la ville et qu'il n'a pas à intervenir, ni à titre de maire suppléant, ni à celui d'échevin. Il se prononcera si la question vient devant le conseil municipal.

Toutefois, il croit devoir conseiller à la population de se faire immuniser immédiatement par l'injection hypodermique de vaccin antityphoïdique, ou, si on le préfère, par l'entéro-vaccin. Les deux immunisent bien contre la typhoïde, dit-il.

Au bureau du service provincial d'hygiène, où on reçoit tous les jours un rapport du Dr Boucher sur la situation de l'épidémie, on n'a voulu donner aucun chiffre sur le nombre des cas qui sont déclarés tous les jours actuellement.

Au cours de la conversation que les journalistes ont eue avec le Dr Poulin, celui-ci se dit convaincu que le comité exécutif fera son devoir comme par le passé.

FEU L'ABBE F.-X. LETOURNEAU

L'ANCIEN CURE DE ST-MODESTE DE TEMISCOUATA A ETE INHUME A MONT-LOUIS, SA PAROISSE NATALE

Mont-Louis (Gaspé), 19 (Spécial au Devoir) — Les funérailles de M. l'abbé F.-X. Letourneau, décédé mardi dernier à l'hôpital Laval de Québec, ont eu lieu ici, ces jours derniers, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

On remarquait dans le chœur: MM. les abbés Caron, V.F., curé de Cap-Chat; Lamontagne, vicaire à Sainte-Anne des Monts; Plourde, curé à Saint-Joachim; Leblanc, curé de la Madeleine; Bujold, curé à Grande-Vallee.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Alphonse Milville, curé de la paroisse. Le service fut chanté par M. l'abbé P.-M. Gagné, V.F., curé de Chloremont.

L'orgue était tenu par Mlle Annette Laffoy, nièce du défunt.

Avant le Libera, M. l'abbé P.-M. Gagné prononça une allocution. Il parla du prêtre, de son caractère sacré et de sa mission sur la terre. Il fit l'éloge du défunt. L'abbé Letourneau, dit-il, a été un prêtre modèle. Il a semé partout le bien. Il laisse des regrets dans tous les cœurs et ceux qui l'ont connu prient pour lui. L'orateur sacré parla ici de la prière et termine en souhaitant que sur la tombe du défunt fleurissent des vocations sacerdotales.

La dépouille mortelle, avec la permission de S. G. Mgr l'évêque du diocèse, fut inhumée sous l'autel de l'église. Elle repose à côté de celle de l'un des premiers curés de Mont-Louis, M. l'abbé Gâté, mort accidentellement, il y a 52 ans.

M. l'abbé F.-X. Letourneau était né le 3 septembre 1833, à Mont-Louis, du mariage de Louis Letourneau, ancien zouave pontifical, et de Zoile Lemieux. Il fit ses études classiques au séminaire de Rimouski et son grand séminaire à Québec.

Il fut ordonné prêtre le 1er septembre 1858 par feu S. G. Mgr Blais. Ce fut la dernière ordination faite par Mgr Blais. Ses confrères étaient MM. les abbés Bujold, Jean et Pelletier. Il célébra sa première messe dans la chapelle des Ursulines de Rimouski le 2 septembre de la même année. Il fut vicaire aux Trois-Rivières, sous feu le chanoine D. Rivest, et pendant l'année de la grippe épidémique, il se dévoua pour ses malades. Il prit la tête de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Il fut aussi vicaire à Mont-Joli sous M. l'abbé Léonard, qui devait être plus tard sacré évêque de Rimouski, à Val-Brillant, sous M. l'abbé Michaud, et sans compter le curé de Saint-André de Matapédia. En 1926, il remplaça M. l'abbé Saint-Laurent, curé de Saint-Modeste, malade. C'est à Saint-Modeste que la maladie le terrassa. Il entra à l'hôpital Laval au mois de septembre 1926. Il y mourut le 10 mai 1927 entouré de ses sœurs religieuses.

Le deuil, aux funérailles, était porté par son père, M. Louis Letourneau, ses frères: MM. Louis-Joseph, Pierre, Léon, Firmin, Anicet, l'une de ses sœurs, Mme Yvonne Nelson Laffoy. Ses autres sœurs sont religieuses à Montréal et à Québec.

M. l'abbé F.-X. Letourneau qui était frère du rédacteur du *Bulletin des Agriculteurs*, prit part au mouvement agricole qui donna naissance à l'Union catholique des Cultivateurs. Il fut l'un des fondateurs du cercle de Saint-André de Matapédia. Il écrivit aussi dans le temps plusieurs articles solides en faveur de ce mouvement dans le *Bulletin des Agriculteurs*.

Le Devoir prie la famille en deuil d'agréer ses sincères condoléances.

Six pouces de pluie en quelques heures

Chicago, 19 (S.P.A.) Peoria, Illinois, et Indianapolis, Ind., ont été cruellement éprouvés par les derniers orages printaniers qui se sont abattus sur les Etats de l'Indiana et de l'Illinois, ces jours derniers.

On croit que plusieurs personnes se sont noyées à Peoria ou six pouces de pluie sont tombés en quelques heures, inondant les rues de la basse ville de même que les caves. La circulation, en général, a été interrompue.

Les prévisions atmosphériques pour aujourd'hui et demain annoncent encore de la pluie.

UN CAUCUS OPPOSITIONNISTE

M. SAUVE RENCONTRE SES ANCIENS ET SES NOUVEAUX COLLEGUES — AUTRE REUNION PROCHAINEMENT — LA DECLARATION DE M. SULLIVAN

L'ex-opposition provinciale et la nouvelle ont tenu un caucus, hier après-midi, rue Saint-François-Xavier. M. Arthur Sauvé, qui est encore le chef oppositionniste, a conféré avec ceux de ses partisans montréalais qui ont été élus et aussi avec ceux qui ont été défaits, lundi dernier. Il a été question des recomptes que l'on peut demander à la Cour supérieure et des procédures en contestation que l'on peut prendre dans un délai que détermine la loi.

Après la réunion, on a dit aux journalistes qu'un autre caucus aura lieu prochainement, caucus général celui-là, devant réunir tous les élus et tous les défaits de l'opposition.

Le caucus d'hier, à ce qu'on a dit, a fortement protesté contre une déclaration faite par M. John A. Sullivan, avocat, qui fut candidat oppositionniste au pluri-franc conservateur dans le comté d'Huntingdon et naturellement défait par le candidat ministériel ou libéral, M. Andrew Philips. M. Sullivan avait fait des confidences à un journaliste anglais et celui-ci les reproduisit hier dans son journal.

M. Sullivan considère que le parti conservateur n'a pas sa place dans la province de Québec et qu'il est inutile de parler d'opposition conservatrice à Québec, qu'il n'y a pas d'opposition dans ce parlement. En conséquence, M. Sullivan juge qu'il n'y a pas lieu de payer un salaire de chef de l'opposition. A son avis, il vaudrait mieux que les dix conservateurs élus — parmi ces dix, il y en a au moins un qui n'est pas conservateur mais ouvrier-oppositionniste — se déclarent libéraux indépendants et votent avec le gouvernement Taschereau. Comme conséquence, selon les prévisions de M. Sullivan, il en résulte bientôt une scission dans le parti libéral lui-même.

"Cela ferait encore disparaître automatiquement l'opposition", dit-il, "et ce serait bon pour le parti libéral lui-même".

L'opposition prendrait peut-être goût à se battre pour le pouvoir.

L'EPIDEMIE DE TYPHOIDE

LES HOPITAUX RECOIVENT PLUSIEURS NOUVEAUX TYPHIQUES, TOUTS LES JOURS — ON MANQUE DE LITS

La recrudescence de la typhoïde en ville s'accuse tous les jours de plus en plus, suivant les renseignements que nous tenons des principaux hôpitaux. Les demandes d'hospitalisation pour les nouveaux cas se chiffrent en moyenne générale à trois ou quatre par jour. A l'hôpital Général, où l'on traite actuellement vingt-trois cas, la moyenne quotidienne des demandes d'hospitalisation pour les nouveaux cas est très élevée, puisqu'elle atteint sept ou huit.

Dans la plupart de ces institutions on manque de lits pour les nouveaux cas. A l'hôpital Victoria, où le nombre des malades souffrant de la typhoïde s'élève à quarante-huit, on dispose encore d'un ou deux lits. A l'hôtel-Dieu où les demandes d'admission sont très nombreuses tous les jours, il n'y avait plus de place pour les nouveaux cas, aujourd'hui. A l'hôpital Notre-Dame, on compte cinq cas de typhoïde il n'y a plus beaucoup de lits disponibles pour les nouveaux cas.

Les ravages de l'épidémie chez les enfants sont considérables, à en juger par les renseignements que l'hôpital Sainte-Justine nous fournit. Tous les jours, depuis quelque temps, les demandes d'admission pour les nouveaux cas se chiffrent à trois ou quatre. Aujourd'hui, trente-cinq malades souffrant de la typhoïde.

La Commission du Lac Saint-Jean

Chicoutimi, 19 (S.P.C.) — Le travail de la Commission Royale d'enquête sur les dommages causés aux cultivateurs du Lac Saint-Jean à la suite de l'inondation de leurs terres par un barrage, a été retardé ces derniers jours par les mauvais temps. Jusqu'à présent, 75 cultivateurs ont fait des réclamations.

En Cour d'appel

La Cour d'appel division de trois juges rendra quelques décisions demain après-midi à deux heures. Le juge Lacombe a été appelé à se rendre à la Cour d'appel à la suite de la maladie qui le rendait incapable de travailler. Le juge Lacombe a été appelé à se rendre à la Cour d'appel à la suite de la maladie qui le rendait incapable de travailler.

Aux Assises

Les causes d'Eudore Desmarchais et d'Armand Vézina, accusés de vol, ont été appelées ce matin en Cour d'assises, mais n'ont pas été entendues, par suite de la maladie qui retient le procureur de la défense à domicile. Elles ont été ajournées à demain matin.

Combat de boxe remis

New-York, 19 (S.P.A.) — La rencontre Maloney-Sharkey qui devait avoir lieu ce soir, au stadium des Yankees, a été remise à demain soir à cause de la pluie. C'est la nouvelle que vient d'annoncer le promoteur Tex Rickard.

L'enquête sur le cinéma

Une première liste de souscription

Nous publions aujourd'hui la première liste de souscriptions pour la campagne contre le cinéma immoral. Une deuxième suivra dans quelques jours.

Avez-vous fait votre souscription? Pressez-vous! Il ne faut jamais remettre au lendemain une bonne action.

Et vous ne pouvez pas douter que vous ferez une bonne action en souscrivant puisque vous contribuerez à cauteriser une plaie ouverte au sein de notre vie nationale.

Mais, direz-vous peut-être, je ne puis donner que quelques sous. Et la plupart des souscriptions publiées sont importantes!

C'est vrai, mais voulez-vous un moyen d'arrondir votre souscription? Faites comme ont fait les employés d'une importante maison de commerce. Ils se sont groupés. Les uns, pauvres ou à maigre salaire, ont donné 25 sous; les autres plus. Le total est joli. Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Et les efforts et les bonnes volontés réunies en faisceau sont invincibles. Faites ce que vous pouvez. Ce n'est pas une raison de ne pas le faire parce que ce que vous pouvez faire est peu, au contraire!

PREMIERE LISTE DES SOUSCRIPTIONS POUR LA CAMPAGNE CONTRE LE CINEMA, AU 17 MAI 1927

Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal	\$500.00
Comité Paroissial de l'Immaculée-Conception, Ligue du S.-Coeur	50.00
Congrégation des hommes	25.00
Zouaves	25.00
M. l'abbé Aurèle Parrot	25.00
M. Charles Guivin	5.00
Mlle Albertine Richardson	5.00
M. Roméo Campeau	5.00
Anonyme	2.00
Un ouvrier	5.00
Anonyme	2.00
M. Alphonse Leclaire	5.00
M. B. Vinet	2.00
M. René Leduc	2.00
M. J.-E. Monette	1.00
M. Elz. Laverne	1.00
Mgr Lepailleur (Oeuvres et Congrégations, paroisse d'Hochelega)	100.00
M. J.-M. Massicotte	5.00
M. l'abbé P.A. Trudeau	5.00
M. C. L.	5.00
Un défenseur de la cause	25.00
Cercle Brébeuf de l'A. C. J. C.	25.00

La note de la Russie à Londres

Londres, 19 (S.P.A.) — La note de la Russie soviétique qui proteste contre la descente opérée par la police londonienne à l'agence soviétique a été reçue par le bureau des affaires étrangères et déposée devant le cabinet à Downing Street.

On considère dans les milieux officiels les relations anglo-russes comme trop tendues pour faire des commentaires. On s'attend cependant à une importante déclaration avant la fin de l'après-midi.

Rapports d'un caractère privé

La Commission scolaire du district centre s'est réunie hier sous la présidence du Dr C.-A. Daigle.

La commission a reçu et adopté plusieurs rapports de ses visiteurs ecclésiastiques et laïques. M. l'abbé J.-A. Gibeault a constaté que les déplacements de professeurs dans les écoles, trop nombreux et trop fréquents, sont préjudiciables à l'éducation de l'enfant.

Le district centre répond aussi aux commissaires enquêteurs sur l'administration des écoles catholiques à Montréal, qui lui demandaient, il y a quelque temps la production des rapports des visiteurs, qu'il lui sera impossible de fournir ces rapports parce qu'ils sont d'un caractère privé.

Les Filles de l'Empire ont écrit à la commission au sujet de l'échange de professeurs catholiques entre l'Angleterre et la province de Québec. La commission du district centre approuve le projet.

Condamnés à l'amende

Le recorder Sempé a condamné à cinquante dollars d'amende chacun, ou à défaut à trois mois de prison, trois tenanciers de maisons de Paris, et infligé une amende de dix dollars à une quinzaine d'individus recueillis dans les trois maisons. Les tenanciers ont donné les noms et les adresses suivants: Bennie McCue, 924, rue Saint-Charles; Oscar Brown, 4770, rue Saint-Urbain; et Charles Stark, 133, rue Peel.

Reclamations pour accidents

Le juge Surveur a entendu la cause de Jean Boggio contre A. Vézina. Le demandeur a été blessé à la jambe gauche dans un éboulement de tranchée, et réclame \$2087 de la ville.

En route pour le Nouveau Brunswick

Québec, 19 (D.N.C.) — M. de Pinedo, aviateur italien, s'est envolé à 11 heures 32, ce matin pour continuer sa randonnée aérienne qu'il dut interrompre hier à cause du mauvais temps.

Le Santa Maria II sortit du bassin international un peu avant 11 heures. L'aviateur n'a pu s'envoler immédiatement et un remorqueur a dû le tirer jusqu'au milieu du fleuve d'où il ne tarda pas à s'envoler. De Pinedo survola quelques instants la ville puis il se dirigea vers l'île d'Orléans.

L'aviateur italien suivra le fleuve jusqu'à Petit Metis; il se dirigera ensuite vers Campbellton et l'île Shipigan, au Nouveau-Brunswick où il amerrira ce soir.

Délégués du barreau de Montréal

Le conseil du Barreau de Montréal a choisi hier les délégués au conseil général du Barreau de la province de Québec. Ce sont Mes Montgomery, bâtonnier, Charlemaigne Rodier, Zéphirin Fillion, Errol McDougall, Elie Beauregard, Gustave Monette.

Les examinateurs seront nommés plus tard.

Encore aucune trace de Nungesser et Coli

Québec, 19 (S. P. C.) — M. G.-C. Piché, chef du département provincial des terres et forêts, a reçu un communiqué, aujourd'hui, de M. A. D. Hébert disant que les recherches faites dans le but de retrouver les aviateurs français Nungesser et Coli ont été vaines. M. Piché a également appris de M. Fauré qu'on n'avait pas retracé les aviateurs près de l'île d'Anticosti.

LA TERRE DE CHEZ NOUS

Bulletin officiel de l'Union Catholique des Cultivateurs de la province de Qué.
PARAIT TOUS LES MARDIS ET JEUDIS

Cette page, le titre, les rubriques et tous les articles originaux qui y paraissent, sont enregistrés à Ottawa et tous les droits de reproduction ou de traduction sont réservés conformément à la loi des droits d'auteur.

LA FETE DE DOLLARD!

Dollard! Vive Dollard! Cui s'élèvera de milliers de poitrines au cours d'imposantes manifestations le 24 mai; manifestations que l'on prépare de tous côtés avec l'enthousiasme qui fait les traditions durables.

Deux siècles et demi ont passé sur le sublime sacrifice qui coucha dans le sang, entre les palissades du vieux fort du Long-Sault, Dollard et ses seize compagnons, mais le nom de Dollard a survécu et il vivra aussi longtemps que la race qu'il honora de son exploit; il restera toujours comme un flambeau lumineux levé sur notre race pour l'éclairer dans le chemin du patriotisme et de l'honneur.

Soyons fiers d'être Canadiens français; que l'évocation de l'héroïque défenseur du Long-Sault réveille le patriotisme qui dort en nos cœurs. Nous avons tant besoin des exemples exaltés des héros du passé pour raviver notre courage et nous remettre pour la lutte.

C'est, en d'autres termes, ce qu'exprimait M. Laurent Barré, au pied même du monument Dollard, le 10 novembre 1925, lorsque des cultivateurs de toutes les parties de la province, réunis à Montréal lors de la première assemblée annuelle de l'U. C. C., allèrent en un défilé grandiose déposer une couronne de fleurs au pied du monument de Dollard.

"C'est la première fois, disait M. Barré, alors président de l'Union Catholique des Cultivateurs, que je viens au monument Dollard et je ne m'attendais pas que ce serait pour saluer le héros au nom de la plus importante des classes de notre peuple. Nous sommes en quelque sorte les descendants de Dollard qui n'a pas laissé de postérité directe, mais nous pouvons nous considérer comme ses héritiers parce que sans lui la colonie était perdue. Hier, je vous disais que nous avions des actions de grâce à rendre d'être ce que nous sommes. Cela, nous le devons à Dollard qui, par son courageux dévouement, a sauvé notre peuple. Mais la lutte n'est pas finie; elle se continue de nos jours. Je me rappelle les paroles d'un prédateur qui nous disait: "J'admire la vertu des martyrs, mais pour être martyr, il suffit, bien souvent, d'un courage d'une heure ou d'un jour avec la perspective de la récompense immédiate; j'admire encore plus le courage et la persévérance qui s'exercent tous les jours et qui, pendant 30 ou 50 ans de toute une vie, usent les forces de ceux qui travaillent à l'accomplissement de leurs devoirs, au service d'une bonne cause, sans même être assurés de la récompense du succès. Il ne nous est pas donné d'imiter Dollard dans son sacrifice héroïque. Le temps des combats guerriers est passé, mais la lutte pacifique se continue tous les jours au service de la patrie."

"Qu'est-ce que la patrie? C'est vous, c'est moi, c'est Dollard, son souvenir et le souvenir des grandeurs de notre passé; c'est mon père, c'est ma mère, mais ce n'est pas tout. L'homme d'aujourd'hui n'est qu'un trait entre les générations d'hier et celles de demain. Le devoir est donc tout tracé. Ce qu'il nous faut, c'est faire en sorte que nous soyons et ceux qui viendront après nous soient dignes de ceux du passé. Gardons-leur nos traditions, notre langue et tout ce qui forme les caractéristiques de notre peuple. Et ici il faut bien se dire: il y a des ombres au tableau. Combien de nos Canadiens, par exemple, au lieu de réclamer du français où ils sont en droit d'en avoir, préfèrent se martyriser la langue pour parler un anglais qu'ils ne savent même pas. Rappelons-nous que nous devons être dignes du passé."

"L'un des buts de notre Union est de perpétuer nos traditions chez notre peuple. Dollard nous voit, il nous entend. Je ne sais pas si ma croyance est en opposition avec l'enseignement de l'Eglise, mais il me semble que l'âme de ceux qui nous ont aimés sur la terre reste avec nous pour se réjouir quand nous nous réjouissons et pleurer quand nous avons des raisons de pleurer. S'il en est ainsi, Dollard est avec nous. Il se réjouit certainement de se qui se passe aujourd'hui. Au pied de l'Eternel, où il est certainement, il doit faire des prières pour le succès des efforts que nous faisons pour assurer la survivance du peuple qu'il a sauvé. Ses prières et nos efforts réunis assureront, sans aucun doute, notre succès et la survivance de notre peuple..."

Oh! oui, restons Canadiens français de cœur et d'esprit. Témoignons à Dollard et à ses non moins héroïques compagnons toute notre gratitude en mettant nous-mêmes en pratique et en incitant nos fils et nos filles à mettre en pratique les principes de patriotisme intransigeant dont font preuve les magnanimes Canadiens qui, il y a 267 ans, de plein gré, surent faire, dans l'intérêt de la Patrie, le sacrifice de leurs légitimes ambitions personnelles, de leur repos, de leurs jeunes existences!

Et pour nous en particulier, cultivateurs, puisque l'un des buts de notre Union est de perpétuer les traditions sauvegardées par Dollard, redoublons d'efforts pour fortifier cette même Union et l'étendre par toute la province.

Donat-C. NOISEUX

Billet du jeudi

Le silence de l'homme des champs

Une grande qualité domine le caractère de l'homme des champs et s'impose à l'attention de l'observateur: c'est l'habitude du silence.

Les profanes pourront bien attribuer à l'ignorance cette humeur taciturne, mais l'observation et la réflexion démentent ce jugement prématuré.

Le cultivateur, penché tout le jour sur la terre d'où il tire sa vie, dans la solitude des champs et le recueillement de la nature que n'a pas encore troublée l'industrie moderne, recueille, des choses qui l'entourent, une impression de quiétude heureuse, qui finit par pénétrer son âme pour se répandre sur sa physionomie.

Il a appris de la nature elle-même à procéder avec ordre, avec mesure, sans précipitation et sans trouble. Voilà ce qui explique son habitude de la réflexion, la lenteur presque majestueuse de ses mouvements, le calme de son attitude en toute circonstance.

D'ailleurs, l'habitant est maître chez lui, il est roi. Il a donc le caractère du maître et du roi. Il n'est pas contraint de travailler à la hâte, comme l'ouvrier d'usine, poussé par les ordres d'un surveillant sévère qui ne laisse aucune prise à son esprit d'initiative, forcé le plus souvent d'abandonner ses goûts, de cacher ses aptitudes. Il n'est pas engagé dans cette lutte pour la vie qui sollicite chaque jour l'attention éternelle du lendemain, parce qu'il possède un domaine où il est à l'abri des brusques fluctuations du maître. Si parfois il

crainait la misère, il n'a pas à affronter continuellement le péril de perdre sa position et de se trouver un jour ou l'autre sur le pavé. De là cette sérénité qui favorise la libre expression de sa personnalité.

Mais la royauté du cultivateur ne lui offre pas que des avantages et des droits, elle lui impose aussi des obligations qui l'empêchent d'abuser de son indépendance.

Chef de famille, père, époux, administrateur de ses biens, directeur des travaux de la ferme, il se sait l'appui et le dernier refuge des siens, l'autorité suprême, le défenseur attitré. Il doit être toujours prêt à donner un ordre, un conseil, à prendre une décision, à régler un différend, à apaiser une crainte.

Successeur des pionniers de la race, il sent l'obligation de conserver les traditions ancestrales et de maintenir bien haut l'honneur de sa famille.

La conscience de ces multiples devoirs lui fait comprendre la nécessité du silence. Ses paroles doivent pour ainsi dire avoir force de loi. S'il les prodigue sans mesure, il perd son prestige; car on ne écoute pas sérieusement les grands

parleurs, qui semblent eux-mêmes attacher peu d'importance à ce qu'ils disent.

L'habitant le sait bien, quoi qu'on pense; et sa tactique, loin de résulter de l'ignorance, n'a d'autre cause que la philosophie de la vie, éclosée dans cette âme simple, ouverte aux enseignements qui se dégagent de toutes les œuvres du Créateur.

Jean-Marie LAURENCE.

Comment prévenir la jambe noire des pommes de terre

La "jambe noire" des pommes de terre, une maladie qui cause de lourdes pertes tous les ans dans cette récolte, peut fort bien être évitée. Quatre mesures sont nécessaires pour cela: la plupart des planteurs en connaissent déjà trois que voici en peu de mots:

La première est l'assolement ou "rotation" des récoltes. On recommande l'assolement parce qu'il y a lieu de croire que l'organisme bactérien qui cause la "jambe noire" peut passer l'hiver dans les tiges et les tubercules malades qui restent sur le sol après la récolte. La deuxième est la sélection de tubercules sains pour la plantation. On devra rejeter impitoyablement tous les tubercules qui présentent la moindre trace de pourriture, car même les parties apparemment saines des tubercules contiennent des germes en quantité suffisante pour infecter les jeunes tiges.

La troisième mesure est de désinfecter les tubercules sains afin de détruire tous les germes qui adhèrent à la surface. On recommande une solution composée d'une chopine de formaldéhyde dans 30 gallons d'eau. On fait tremper les tubercules pendant une heure et demie dans cette solution, puis on les égoutte et on les étale pour les faire sécher.

Venons à la quatrième mesure. Elle consiste à expurger du champ tous les plants malades ainsi que tous les tubercules qui peuvent avoir été produits par ces plants. Les expériences effectuées pendant trois ans au laboratoire rural pathologique végétale de Sainte-Anne de la Pocatière ont fait voir que les trois mesures mentionnées en premier lieu ne réduisent le pourcentage de "jambe noire" que de deux tiers environ. Il reste donc suffisamment de germes dans la récolte pour que la maladie passe l'hiver. D'autres expériences ont démontré que 25 pour cent environ des tubercules produits par les plants malades et qui ne portaient aucun symptôme de maladie au printemps, ont produit des plants malades, quoique ces tubercules fussent désinfectés. En d'autres termes, les tubercules apparemment sains, provenant de plants malades, contiennent des germes de maladies qui ont pu infecter les jeunes plants auxquels ils ont donné naissance.

H.-N. RAGOT,

Pathologiste en végétaux.
Station expérimentale fédérale, Sainte-Anne de la Pocatière, P. Q.

La façon de combattre les vers gris dans les plantations de tabac

Le ver gris est un grand ennemi du planteur de tabac, qu'il empêche tous les ans d'obtenir une reprise uniforme de la première plantation des plants de semis. Ces vers courent les pieds de tabac près de la surface du sol et obligent souvent à replanter plusieurs fois avant d'obtenir une récolte d'une bonne densité.

On peut le prévenir en grande partie en labourant en automne après le 20 septembre, lorsque le papillon a cessé de pondre ses oeufs, et en appliquant, au printemps, un mélange de son empoisonné.

Le mélange de son empoisonné qui a donné les meilleurs résultats à la station expérimentale de Harrow est celui qui contient 1 livre de vert de Paris, 50 livres de son de blé, mélange sec, 1 gallon de mélasse noire ou bon marché, ajouté à 2 gallons d'eau (ajoutez plus d'eau si cela est nécessaire) le tout fait en une bonne pâte. On sème ensuite ce mélange à la volée sur le champ pendant deux journées de suite, avant de planter les tabacs. Pour en obtenir les meilleurs résultats il faut l'appliquer après 6.00 heures du soir car le mélange ne sèche pas aussi rapidement et reste plus longtemps appétissant pour les vers.

Le mélange que l'on applique après la transplantation n'est pas aussi utile, et il est à craindre également que les plantes ne s'empoisonnent en venant en contact avec le vert de Paris.

Les quantités que nous venons de mentionner suffisent pour un acre. Parfois on ne fait qu'une application, mais on obtient de meilleurs résultats en divisant le mélange en deux et en l'appliquant à la volée sur le champ, pendant deux journées de suite, plutôt qu'en ne faisant qu'une application.

Le mélange se fait facilement sur une planche ou sur un plancher de ciment, de la même manière qu'on mélange le ciment.

O. G. WILLIAMS,

Station expérimentale fédérale, Harrow, Ontario.

"Allons prendre des terres"

Il y a encore des gens qui s'imaginent que l'Abitibi est au pôle Nord, ou à l'autre bout du monde. Rien de plus faux! La saison y est aussi avancée qu'à Québec: en mars les automobiles circulent, et deux braves s'avisent même d'inaugurer la nouvelle route Makamik-Rouyn, avant qu'elle ne fût complètement gravellée.

Si l'on remarque un peu la carte géographique, on s'aperçoit que le méridien qui passa à Amos est le même que celui de Rimouski, de Roberval, de Dokota et de Seattle (Etats-Unis), pas mal au sud de Winnipeg, de Calgary et de Vancouver. Sans doute la proximité de la baie de James refroidit l'air, mais en laissant tout de même à l'Abitibi un climat très respectable, très avantageux.

Quand les épaisses forêts d'épicéas seront disparues sous la hache des colons, et que les champs de céréales, comparables à ceux de l'Ouest, auront émaillé tout le territoire de bon soleil, les saisons seront plus égales, encore, et les fermes du Nord comptent parmi les plus belles du pays. Pourquoi les bons cultivateurs, trop à l'étroit dans les vieilles localités, et incapables d'établir leurs fils autour d'eux, faute de pouvoir s'agrandir, ne vont-ils pas autour d'Amos, à Saint-Marc de Fignery, à La Motte, à Sainte-Jeanne d'Arc, à Notre-Dame du Mont-Carmel, etc., s'acheter des terres toutes neuves ou à moitié défrichées, qu'ils paieront très peu cher et qui seront bien plus fertiles que les vieux sols ruinés? Là-bas, pas de mauvaises herbes, pas de sable, pas de ces inconvénients des fermes épuisées: tout est neuf, tout est jeu-

ne, tout s'offre au premier occupant. L'on n'a que l'embaras du choix puisqu'il y a dans cette splendide terre forte dix millions d'acres de bon sol, c'est-à-dire cent mille héritages pour nos solidaires cultivateurs. Emparons-nous du sol! Agrandissons la patrie française!

C'est toujours avec plaisir que je me tiens à la disposition de ceux qui désirent se renseigner davantage ou qui veulent obtenir des certificats de colons pour visiter l'Abitibi, le Témiscamingue ou l'Ontario-Nord. Appelé très souvent à rencontrer des groupes de familles ici et aux Etats-Unis, qui partent pour ces régions de colonisation, on sera toujours plus certain de me trouver à mon bureau, au numéro 353, Craig ouest, Montréal, si l'on se présente le mardi ou le mercredi pour voir le missionnaire-colonisateur du diocèse de Halleybury.

Glovis BEAUREGARD, ptre.

L'enquête sur les douanes

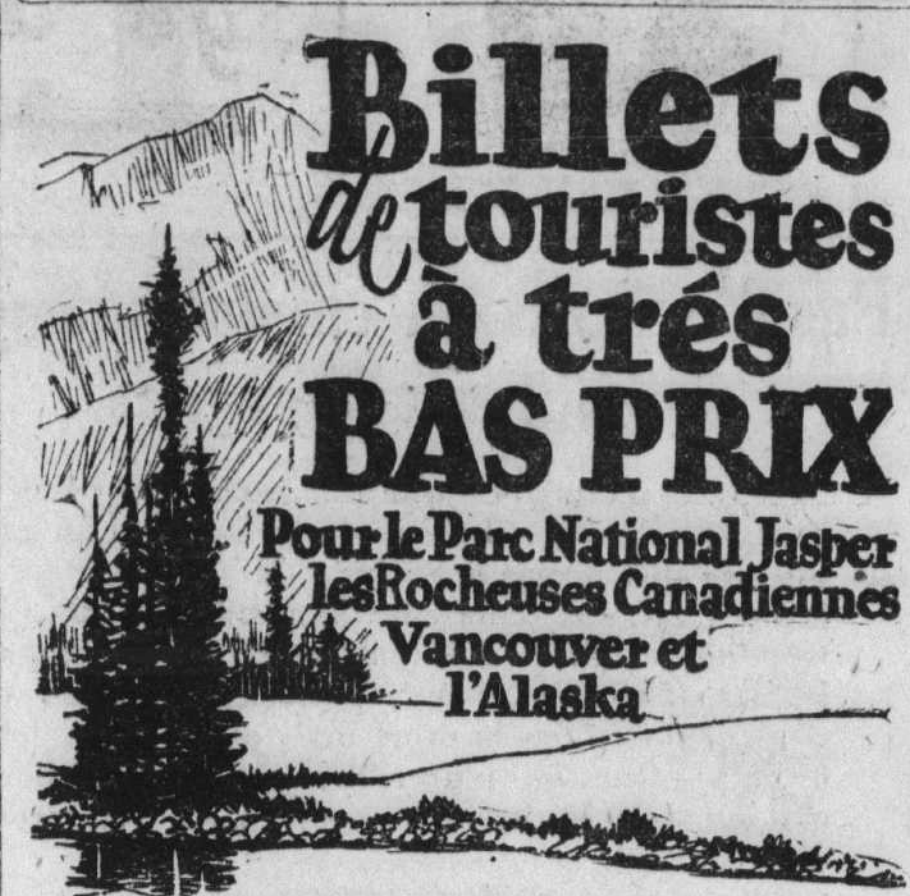
Chutes Niagara, 19 (S.P.C.) — La Commission royale qui enquête sur le département des douanes, a terminé son enquête aux Chutes Niagara hier. Elle reprendra ses séances à Toronto, demain.

M. L. A. Irion, secrétaire-gérant de la British American Rewing Company of Windsor, a déclaré qu'il avait payé à W. M. Egan, avocat de Windsor, une somme de \$7,000 pour fins de campagne électorale, en plus d'une allocation régulière de \$150 par mois pour services légaux.

Il a aussi été révélé que nombre d'employés de la Commission du Parc Victoria faisaient la contrebande de souvenirs aux touristes. Il y en a eu pour plusieurs milliers de dollars depuis quelques années. Toutefois comme ces employés pa-

raisaient être sous l'impression que ces souvenirs vendus d'ailleurs au profit de la commission, devaient entrer en franchise le département n'a pas sévi contre eux, mais il a pris des mesures strictes pour que cette contrebande cesse.

L'inspecteur Lawrence Steven son, du service douanier américain, déclare qu'on chargeait des liqueurs du côté américain pour les vendre en contrebande au Canada.



Billets de touristes à très BAS PRIX

Pour le Parc National Jasper les Rocheuses Canadiennes Vancouver et l'Alaska

Ce voyage si longtemps rêvé, au milieu des scènes grandioses des Montagnes Rocheuses et de la Côte du Pacifique, faites-le cette année. Allez voir le superbe Parc National Jasper et goûter l'aimable hospitalité de ses confortables chalets (425 places à \$7.50 et plus, mode américain). Promenades à cheval, marches, ascensions, yacht, golf, etc., ou bien aller faire le voyage du Grand Triangle: le long de la Rivière Skeena jusqu'à Prince Rupert, puis à Vancouver en bateau, par les mers abritées de la Côte du Pacifique; ou encore, remonter en bateau, entre deux rangs de pics géants jusqu'en Alaska, le pays des totems et du mystère.

Renseignements, réserves de places, etc., au Bureau des Billets en Ville, 230 rue Saint-Jacques, Main 4731

CANADIEN NATIONAL
Le Plus Grand Chemin de Fer de l'Amérique

PLUIE ou SOLEIL

RÉCEMMENT, sur l'Avenue du Parc, un matin pluvieux, de huit heures à 9 heures, on a compté cinquante-huit personnes qui descendaient en ville à pied.

A la même heure, un matin ensoleillé, on en a compté huit cent cinquante.

Cela prouve que sur cette avenue seule la Compagnie avait à transporter 700 personnes de plus quand il pleuvait que lorsqu'il faisait beau.

Cela donne une idée de la grande variation qui peut se présenter dans l'intensité des transports répartis sur toute l'étendue de notre grande ville.

TRAMWAYS

110F

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL

On a "souvent besoin d'un plus "fermé" que soi" --dirait Lafontaine

Avocat

Tél. Bureau: Main 5535
Domicile: Cherrier 6681
Eugène Simard, h. a., l.l.l.
IMMEUBLE "SAUVEGARDE"
St. Notre-Dame Est — Montréal

Notaire

Main 1830
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
30 rue St-Jacques — Montréal

Notaire

Téléphone: Main 3223
Horace Lippé
Placements d'argent —
Réglements de successions —
Administration de propriétés, etc.
11, PLACE D'ARMES — MONTREAL

Professeur

Tél. Uptown 4985
Cours préparatoires du professeur
René Savoie, I.C.I.E.
Bachelier en art et sciences appliquées
Droit, Médecine, Pharmacie, Art Dentaire
Cours d'anglais, commercial, lecture privées
686 SHERBROOKE OUEST.

Professeur

259, rue ONTARIO E.
LeBlond de Brumath
Bachelier des Universités de France et Laval
Officier d'Académie — Auteur
Préparation à l'étude de la médecine, du droit,
de l'art dentaire, de la pharmacie et
aux diplômes d'instituteur.

Orfèvre

M. Josse, de nos jours, ne compterait plus sur Molière pour faire savoir qu'il est orfèvre. Sa carte dans notre Bottin publierait partout sa compétence. Faites de même.

MOTEURS ELECTRIQUES WESTINGHOUSE de toute description—Double garantie

Demandez nos prix

ELECTRICS LIMITED

Subsidiare de "Canadian Westinghouse Co Ltd".
512 WILLIAM, MONTREAL — York 6281



Page du Foyer

Comment habiller nos bonnes...

Il y a dans nos grands magasins, infinité de jolis modèles de coiffes, tabliers, uniformes. Cela va très bien, si vous êtes riche; autrement vous risquez de grever votre pauvre budget pour que votre bonne ait grand air...

Le mieux, c'est de confectionner vous-même, tabliers, coiffes et même robes. S'il vous faut procéder avec économie, choisissez les modèles de tabliers qui prennent peu de matériel. Vous les garnissez d'un galon "ric-ac" ou vous les faites finir au point d'ourlet. Ces tabliers à bavettes sont très faciles à faire. Ils sont jolis en mousseline à pois, en linon blanc de qualité moyenne. Comme ils ne sont pas très grands, vous en confectionnez beaucoup avec peu de matériel. Les attaches seront plus ou moins larges et vous pouvez les faire avec une bavette sans bretelle.

Les coiffes peuvent être de simples bandes doubles de linon — bandes droites ou festonnées de trois dents dont le bas sera troué d'oeils où passera le ruban noir.

La robe se fait en broadcloth ou en pèterpan noir, deux matériels se lavant bien. Elle est droite, boutonnée en avant. Le col et les poignets blancs seront unis ou garnis d'un point d'ourlet. Dans les maisons où la bonne a beaucoup à faire toute la journée, dans les maisons où il y a beaucoup d'enfants, je conseillerais, au lieu de l'uniforme noir, l'uniforme en chambray bleu ou gris. Il se lave plus facilement et se salit moins vite. En plus, les poignets et les cols seront à même en linon blanc et le tout ira au blanchissage en même temps. Les manches au coude, pour le costume de tous les jours, seront aussi plus pratiques.

Avec deux robes, six tabliers et trois ou quatre coiffes, la bonne devrait toujours être propre. Elle entretiendra facilement cet uniforme peu compliqué. Si elle sait coudre, elle peut même confectionner elle-même son uniforme, sa robe, au moins.

Pour les jours de réception, vous pouvez avoir quelques tabliers et coiffes plus jolis, mais l'uniforme le plus ordinaire est coquet s'il est bien fait.

Cousine GILLETTE.

La Bonne Cuisine

Bouillon alphabétique. — Détail: 3 lbs d'os de bœuf, coupés en morceaux, queue de bœuf, 1 jarret, 1 poireau, 1 oignon, quelques branches de céleri, 1 pincée de fines herbes, 1 cuillerée à table de sel, 5 ou 6 grains de poivre, 1 clou de girofle, 3-4 de tasse de pâte alimentaire.

Faire mijoter pendant quatre heures. Passer au tamis, laisser refroidir et dégraisser le bouillon. Remettre dans la casserole et lorsqu'il commence à bouillir ajouter les pâtes alphabétiques. Assaisonner si nécessaire et servir.

Longue de veau rôtie. — Piquer de fin lard la partie la plus épaisse d'une longe de veau, l'étendre dans une lèchefrite; poser dessus 5 à 6 tranches de citron et autant de tranches de gros oignons crus; verser sur le tout assez d'huile d'olive pour que la viande en soit bien pénétrée; saler et poivrer. Retourner après 1-4 d'heure et laisser encore 1-4 d'heure la viande dans la lèchefrite sur son autre face; assaisonner comme de l'autre côté. Couvrir la casserole d'un papier blanc et la mettre à four chaud; quand la viande est cuite, retirer le papier et la viande, ajouter à la lèchefrite 1-2 tasse de bouillon ou d'eau, 1-2 verre de vin blanc et au moment de servir verser cette sauce sur la longe de veau avec le jus de citron.

Purée de pommes de terre. — 6 à 8 pommes de terre à l'eau bouillan-

CONSEILS PRATIQUES

te salée. Lorsqu'elles sont cuites, les égoutter, les passer au presse-purée, leur ajouter 3 cuillerées à table de beurre, et une tasse de lait chaud. Mettre la casserole sur le feu, tourner vivement jusqu'à ce que la purée soit bien blanche et bien lisse. Servir dans un plat creux.

Invitation

La Colonie Jeanne d'Arc invite cordialement au euchar qui aura lieu, samedi, 21 mai, à 3h., dans le gymnase de l'Ecole Normale, par Lafontaine, ceux et celles qui ont travaillé pour elle, le 16 avril dernier. — Le Comité.

Au collège Bourget

Le Collège Bourget fête son supérieur les 6 et 7 juin. La fête de l'Amicale et la réunion des anciens de Bourget auront lieu les mêmes jours.

Lundi le 6 juin, l'un des plus distingués orateurs canadiens-français donnera une conférence. Sa Grandeur Mgr Langlois présidera. Mardi le 7 juin, se tiendra le pèlerinage régional. Mgr l'évêque de Valleyfield célébrera la messe et adressera la parole.

Aux anciens de l'Assomption
Les anciens du collège de l'Assomption n'oublieront pas que mardi le 24 mai, est le jour de leur réunion annuelle. C'est aussi fête légale.

Arrivée à 11h. (heure avancée). Dîner à midi. Départ à 4 heures.

Retraites fermées

Au Couvent de Marie Réparatrice, 1025, Mont-Royal ouest, une retraite fermée pour les jeunes filles sera prêchée du 21 au 24 mai au soir pour accommoder les jeunes filles qui travaillent. Du 9 au 12 juin au soir, autre retraite pour les jeunes filles. On est priée de s'inscrire d'avance.

Ce que je pense sur...

CE QUE JE PENSE SUR... est d'un bout à l'autre une belle leçon de patriotisme et de fierté nationale. Ecrit dans un style clair, vivant, à la portée même des enfants, cet ouvrage par sa nature et son prix modique, est un livre de prière, que nos éducateurs voudront mettre entre les mains de leurs élèves.

Franco, 65 sous, au comptoir, 60 sous.

Prière d'adresser vos commandes le plus tôt possible au Service de Librairie du Devoir.

La fête de Dollard

VEILLÉE D'ARMES — PELERINAGE ET SPECTACLE HISTORIQUES A CARILLON ET GRENVILLE

De tous côtés on prépare la fête de Dollard pour le 24 mai prochain avec l'enthousiasme qui fait les traditions durables. Cette fête est définitivement entrée dans nos mœurs.

Cette année, la fête sera célébrée avec éclat dans tout le Canada français. Pour la huitième fois, depuis 1918, la Ligue d'Action française qui a tant fait pour populariser la fête de Dollard, "fête de la race", organise une "Veillée des armes" et un pèlerinage historique à Carillon.

La "Veillée des armes" aura lieu le 23 mai, à 3 heures de l'après-midi, en l'église Notre-Dame, au cœur même du vieux Ville-Marie. La jeunesse des écoles en sera. Le Père Alexandre Dugré, S.J., prononcera l'allocution de circonstance. Le public est cordialement invité à prendre part à cette manifestation à la fois patriotique et religieuse.

Le pèlerinage à Carillon aura lieu le 24 mai, le jour même de la fête. M. l'abbé Lionel Groulx, M. le Curé, et le maire de Carillon, M. Adèle, Leduc, M. Antonio Perrault et quelques autres orateurs, même s'il pleut, adresseront la parole au pied du monument. La population de Montréal et des environs est invitée à se joindre aux pèlerins.

Les associations patriotiques tiendront, selon la tradition, à s'y faire représenter officiellement. On s'y rendra par autobus sous la direction de la Ligue d'Action française. Départ du No 1735, rue Saint-Denis, à 10 heures a. m.

Le prix du voyage est extrêmement bas. Billets en vente jusqu'au 21 mai à la librairie d'Action française. Tel. Est 1369.

Retour par l'autobus pour le souper à Montréal.

Les pèlerins pourront aussi assister à 3 heures et demie p. m., au grand spectacle historique de Grenville, organisé par M. le curé J.-H. Limoges, avec la collaboration de M. l'abbé Julien Perrin, scénario, Chas. Marchand, directeur musical.

Le programme complet de la manifestation de Grenville est le suivant: 9 h. a. m., messe solennelle et sermon du R. P. Adèle Dugré, suivis d'un dîner. A 3 h. 30 p. m., scène historique sous la direction de l'abbé Perrin. A 8 h. du soir, conférence de M. Adèle Leduc et chansons de Charles Marchand.

Qu'on retienne ses billets avant le 21.

Le Comité de la Fête de Dollard.

Collecte de la Rose de Dollard

C'est mardi, le 24 mai prochain, qu'aura lieu la quête publique (tag-day) de la "Rose de Dollard".

Le public de Montréal sera invité, cette année, à verser ses oboles au profit d'une de nos excellentes œuvres de charité, "l'Assistance publique", consacrée depuis vingt-quatre ans aux soins des vieillards malades.

C'est sans doute, une heureuse coïncidence que le jour de la "fête de Dollard", soit aussi réservé en même temps pour secourir les vieillards affligés.

Dollard, modèle de générosité suprême, est de droit le protecteur des délaissés.

L'Assistance publique est la maison de secours des personnes en détresse, sans foyer ou hors de leur logis pour des raisons diverses; elle a été souvent le refuge secourable de personnes inhabituées à la misère et que des circonstances pénibles amenaient à sa porte, qui s'ouvre largement à tout appel au secours.

Un fourneau économique fonctionne depuis plus de vingt ans et des repas gratuits sont servis aux sans-travail et aux personnes qui, ayant une famille nombreuse, ne peuvent suffire à satisfaire toutes les bouches. Il arrive même très souvent, que des provisions, des vêtements, du chauffage même, sont distribués à des familles dans le besoin, quelle que soit leur nationalité ou leur religion.

L'Assistance publique garde rigoureusement le secret de toutes les infortunes qui viennent lui confier, et sait se faire bonne et compatissante à toutes les peines.

L'institution héberge soixante vieillards, hommes et femmes, dont plusieurs habitent ses murs depuis dix, douze, quinze et même vingt ans; le bureau de direction a assumé la charge de les loger, nourrir, vêtir et fournir le tabac si cher aux vieux fumeurs, à titre absolument gratuit.

De petites fêtes intimes, avec musique, chant, cinéma, sont organisées afin de mettre du soleil, de la joie et de la gaieté dans leur vieillesse.

Madame, dit Raymond, en caressant la joue veloutée de l'enfant. Il devina que, dans les yeux de Gisèle, passait un éclair de fierté maternelle.

— Oui, appuyait-elle avec un accent d'infinie tendresse, c'est une aimable enfant, un peu volontaire... trop gâtée sans doute!

— Mon Dieu, interrompit Raymond, n'est-ce pas le rôle des mères de se montrer indulgentes? Les pères sont là pour exercer la juste sévérité, quand il le faut.

Gisèle baissait un peu la voix.

— Simone n'a plus de père... la guerre a endeuillé bien des foyers.

— Madame, dit le jeune homme avec quelque embarras, je suis un maladroit... veuillez m'excuser.

Il n'osa rien ajouter et parla bien vite de Georges.

— Donnez-moi des nouvelles de ce cher garçon. Qu'est-il devenu?

— Mon pauvre Georges est actuellement à Hanou, avec un cousin éloigné qui fait, dans cette ville, un grand commerce d'exportations.

Un accident de cheval n'a pas permis à mon frère d'entrer dans l'armée et, les colonies l'attirant, je l'ai laissé partir. Je dois le rejoindre dans quelques semaines; mais

La fête de Dollard

VEILLÉE D'ARMES — PELERINAGE ET SPECTACLE HISTORIQUES A CARILLON ET GRENVILLE

De tous côtés on prépare la fête de Dollard pour le 24 mai prochain avec l'enthousiasme qui fait les traditions durables. Cette fête est définitivement entrée dans nos mœurs.

Cette année, la fête sera célébrée avec éclat dans tout le Canada français. Pour la huitième fois, depuis 1918, la Ligue d'Action française qui a tant fait pour populariser la fête de Dollard, "fête de la race", organise une "Veillée des armes" et un pèlerinage historique à Carillon.

La "Veillée des armes" aura lieu le 23 mai, à 3 heures de l'après-midi, en l'église Notre-Dame, au cœur même du vieux Ville-Marie. La jeunesse des écoles en sera. Le Père Alexandre Dugré, S.J., prononcera l'allocution de circonstance. Le public est cordialement invité à prendre part à cette manifestation à la fois patriotique et religieuse.

Le pèlerinage à Carillon aura lieu le 24 mai, le jour même de la fête. M. l'abbé Lionel Groulx, M. le Curé, et le maire de Carillon, M. Adèle, Leduc, M. Antonio Perrault et quelques autres orateurs, même s'il pleut, adresseront la parole au pied du monument. La population de Montréal et des environs est invitée à se joindre aux pèlerins.

Les associations patriotiques tiendront, selon la tradition, à s'y faire représenter officiellement. On s'y rendra par autobus sous la direction de la Ligue d'Action française. Départ du No 1735, rue Saint-Denis, à 10 heures a. m.

Le prix du voyage est extrêmement bas. Billets en vente jusqu'au 21 mai à la librairie d'Action française. Tel. Est 1369.

Retour par l'autobus pour le souper à Montréal.

Les pèlerins pourront aussi assister à 3 heures et demie p. m., au grand spectacle historique de Grenville, organisé par M. le curé J.-H. Limoges, avec la collaboration de M. l'abbé Julien Perrin, scénario, Chas. Marchand, directeur musical.

Le programme complet de la manifestation de Grenville est le suivant: 9 h. a. m., messe solennelle et sermon du R. P. Adèle Dugré, suivis d'un dîner. A 3 h. 30 p. m., scène historique sous la direction de l'abbé Perrin. A 8 h. du soir, conférence de M. Adèle Leduc et chansons de Charles Marchand.

Qu'on retienne ses billets avant le 21.

Le Comité de la Fête de Dollard.

Collecte de la Rose de Dollard

C'est mardi, le 24 mai prochain, qu'aura lieu la quête publique (tag-day) de la "Rose de Dollard".

Le public de Montréal sera invité, cette année, à verser ses oboles au profit d'une de nos excellentes œuvres de charité, "l'Assistance publique", consacrée depuis vingt-quatre ans aux soins des vieillards malades.

C'est sans doute, une heureuse coïncidence que le jour de la "fête de Dollard", soit aussi réservé en même temps pour secourir les vieillards affligés.

Dollard, modèle de générosité suprême, est de droit le protecteur des délaissés.

L'Assistance publique est la maison de secours des personnes en détresse, sans foyer ou hors de leur logis pour des raisons diverses; elle a été souvent le refuge secourable de personnes inhabituées à la misère et que des circonstances pénibles amenaient à sa porte, qui s'ouvre largement à tout appel au secours.

Un fourneau économique fonctionne depuis plus de vingt ans et des repas gratuits sont servis aux sans-travail et aux personnes qui, ayant une famille nombreuse, ne peuvent suffire à satisfaire toutes les bouches. Il arrive même très souvent, que des provisions, des vêtements, du chauffage même, sont distribués à des familles dans le besoin, quelle que soit leur nationalité ou leur religion.

L'Assistance publique garde rigoureusement le secret de toutes les infortunes qui viennent lui confier, et sait se faire bonne et compatissante à toutes les peines.

L'institution héberge soixante vieillards, hommes et femmes, dont plusieurs habitent ses murs depuis dix, douze, quinze et même vingt ans; le bureau de direction a assumé la charge de les loger, nourrir, vêtir et fournir le tabac si cher aux vieux fumeurs, à titre absolument gratuit.

De petites fêtes intimes, avec musique, chant, cinéma, sont organisées afin de mettre du soleil, de la joie et de la gaieté dans leur vieillesse.

Madame, dit Raymond, en caressant la joue veloutée de l'enfant. Il devina que, dans les yeux de Gisèle, passait un éclair de fierté maternelle.

— Oui, appuyait-elle avec un accent d'infinie tendresse, c'est une aimable enfant, un peu volontaire... trop gâtée sans doute!

— Mon Dieu, interrompit Raymond, n'est-ce pas le rôle des mères de se montrer indulgentes? Les pères sont là pour exercer la juste sévérité, quand il le faut.

Gisèle baissait un peu la voix.

— Simone n'a plus de père... la guerre a endeuillé bien des foyers.

— Madame, dit le jeune homme avec quelque embarras, je suis un maladroit... veuillez m'excuser.

Il n'osa rien ajouter et parla bien vite de Georges.

— Donnez-moi des nouvelles de ce cher garçon. Qu'est-il devenu?

— Mon pauvre Georges est actuellement à Hanou, avec un cousin éloigné qui fait, dans cette ville, un grand commerce d'exportations.

Un accident de cheval n'a pas permis à mon frère d'entrer dans l'armée et, les colonies l'attirant, je l'ai laissé partir. Je dois le rejoindre dans quelques semaines; mais

La fête de Dollard

VEILLÉE D'ARMES — PELERINAGE ET SPECTACLE HISTORIQUES A CARILLON ET GRENVILLE

De tous côtés on prépare la fête de Dollard pour le 24 mai prochain avec l'enthousiasme qui fait les traditions durables. Cette fête est définitivement entrée dans nos mœurs.

Cette année, la fête sera célébrée avec éclat dans tout le Canada français. Pour la huitième fois, depuis 1918, la Ligue d'Action française qui a tant fait pour populariser la fête de Dollard, "fête de la race", organise une "Veillée des armes" et un pèlerinage historique à Carillon.

La "Veillée des armes" aura lieu le 23 mai, à 3 heures de l'après-midi, en l'église Notre-Dame, au cœur même du vieux Ville-Marie. La jeunesse des écoles en sera. Le Père Alexandre Dugré, S.J., prononcera l'allocution de circonstance. Le public est cordialement invité à prendre part à cette manifestation à la fois patriotique et religieuse.

Le pèlerinage à Carillon aura lieu le 24 mai, le jour même de la fête. M. l'abbé Lionel Groulx, M. le Curé, et le maire de Carillon, M. Adèle, Leduc, M. Antonio Perrault et quelques autres orateurs, même s'il pleut, adresseront la parole au pied du monument. La population de Montréal et des environs est invitée à se joindre aux pèlerins.

Les associations patriotiques tiendront, selon la tradition, à s'y faire représenter officiellement. On s'y rendra par autobus sous la direction de la Ligue d'Action française. Départ du No 1735, rue Saint-Denis, à 10 heures a. m.

Le prix du voyage est extrêmement bas. Billets en vente jusqu'au 21 mai à la librairie d'Action française. Tel. Est 1369.

Retour par l'autobus pour le souper à Montréal.

Les pèlerins pourront aussi assister à 3 heures et demie p. m., au grand spectacle historique de Grenville, organisé par M. le curé J.-H. Limoges, avec la collaboration de M. l'abbé Julien Perrin, scénario, Chas. Marchand, directeur musical.

Le programme complet de la manifestation de Grenville est le suivant: 9 h. a. m., messe solennelle et sermon du R. P. Adèle Dugré, suivis d'un dîner. A 3 h. 30 p. m., scène historique sous la direction de l'abbé Perrin. A 8 h. du soir, conférence de M. Adèle Leduc et chansons de Charles Marchand.

Qu'on retienne ses billets avant le 21.

Le Comité de la Fête de Dollard.

Collecte de la Rose de Dollard

C'est mardi, le 24 mai prochain, qu'aura lieu la quête publique (tag-day) de la "Rose de Dollard".

Le public de Montréal sera invité, cette année, à verser ses oboles au profit d'une de nos excellentes œuvres de charité, "l'Assistance publique", consacrée depuis vingt-quatre ans aux soins des vieillards malades.

C'est sans doute, une heureuse coïncidence que le jour de la "fête de Dollard", soit aussi réservé en même temps pour secourir les vieillards affligés.

Dollard, modèle de générosité suprême, est de droit le protecteur des délaissés.

L'Assistance publique est la maison de secours des personnes en détresse, sans foyer ou hors de leur logis pour des raisons diverses; elle a été souvent le refuge secourable de personnes inhabituées à la misère et que des circonstances pénibles amenaient à sa porte, qui s'ouvre largement à tout appel au secours.

Un fourneau économique fonctionne depuis plus de vingt ans et des repas gratuits sont servis aux sans-travail et aux personnes qui, ayant une famille nombreuse, ne peuvent suffire à satisfaire toutes les bouches. Il arrive même très souvent, que des provisions, des vêtements, du chauffage même, sont distribués à des familles dans le besoin, quelle que soit leur nationalité ou leur religion.

L'Assistance publique garde rigoureusement le secret de toutes les infortunes qui viennent lui confier, et sait se faire bonne et compatissante à toutes les peines.

L'institution héberge soixante vieillards, hommes et femmes, dont plusieurs habitent ses murs depuis dix, douze, quinze et même vingt ans; le bureau de direction a assumé la charge de les loger, nourrir, vêtir et fournir le tabac si cher aux vieux fumeurs, à titre absolument gratuit.

De petites fêtes intimes, avec musique, chant, cinéma, sont organisées afin de mettre du soleil, de la joie et de la gaieté dans leur vieillesse.

Madame, dit Raymond, en caressant la joue veloutée de l'enfant. Il devina que, dans les yeux de Gisèle, passait un éclair de fierté maternelle.

— Oui, appuyait-elle avec un accent d'infinie tendresse, c'est une aimable enfant, un peu volontaire... trop gâtée sans doute!

— Mon Dieu, interrompit Raymond, n'est-ce pas le rôle des mères de se montrer indulgentes? Les pères sont là pour exercer la juste sévérité, quand il le faut.

Gisèle baissait un peu la voix.

— Simone n'a plus de père... la guerre a endeuillé bien des foyers.

— Madame, dit le jeune homme avec quelque embarras, je suis un maladroit... veuillez m'excuser.

Il n'osa rien ajouter et parla bien vite de Georges.

— Donnez-moi des nouvelles de ce cher garçon. Qu'est-il devenu?

— Mon pauvre Georges est actuellement à Hanou, avec un cousin éloigné qui fait, dans cette ville, un grand commerce d'exportations.

Un accident de cheval n'a pas permis à mon frère d'entrer dans l'armée et, les colonies l'attirant, je l'ai laissé partir. Je dois le rejoindre dans quelques semaines; mais

EATON

Accessoires d'Importance

Les Gants de soie

On les choisit à jolies manchettes ou unies

CES manchettes peuvent être évasées ou rabattues, brodées ou perlées. Ces gants vont à ravir avec la robe en tissu imprimé, pour accompagner une toilette tailleur, une robe à jaquette, ou un manteau de flanelle blanche, vous choisirez des gants unis sans manchettes. Venez voir notre belle variété de modèles et marques et aussi nos gants de suède et chevreau, et nos gants lavables. \$1.25 à \$4.00

REZ-DE-CHAUSSEE

Les Bas de soie

doivent s'harmoniser avec la toilette

C'EST pourquoi il vous en faut une bonne collection pour compléter vos différentes robes. Les teintes très pâles de gris et de beige sont très en faveur. Très aimés aussi sont les nouveaux bas à talon de nuance différente. Comme toujours, nous avons une superbe variété, et à prix raisonnables. Mentionnons nos bas MAYFAIR en belle soie, entièrement façonnés, et bien renforcés. \$2.00

REZ-DE-CHAUSSEE

THE T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

PHARMACIE LAURENCE

Angle des Rues
Saint-Denis et Ontario, Montréal
Téléphones: Est 1507 et 4647
Droguerie et Produits Chimiques
Supérieurs
Tous les grands nouveaux
PRESCRIPTIONS
médicales remplies avec soin
Livraison rapide par toute la ville

Elodie Charbonneau, veuve de Léonce Lavalée, ancien épicière, de Montréal, et Zélie Charbonneau, (Mme Pierre Meunier).

Le service aura lieu, samedi matin, à 9 heures a. m., en l'église de l'Immaculée-Conception, rue Rachel (coin Papineau).

Le Devoir offre ses sympathies à la famille.

Aux anciens de l'Académie St-Paul

L'Association des anciens élèves de l'Académie Saint-Paul tiendra, le 5 juin prochain, sa 4e réunion générale. Le bureau de direction, dans plusieurs réunions déjà, a commencé l'élaboration d'un programme qui ne le cède en rien à celui des années précédentes.

D'importantes améliorations sont dès maintenant arrêtées en principe. Afin de faciliter au secrétaire son travail, les membres de l'Académie qui ont changé de domicile lui rendraient un grand service en lui faisant parvenir, le plus tôt possible, leur nouvelle adresse.

Le premier congé de l'été

Ce sera bientôt la Fête de la Reine — un jour de congé ardemment désiré par un grand nombre — car c'est à vrai dire, le premier beau jour de congé de l'année où l'on peut à loisir quitter la ville pour aller se recréer à la campagne et faire ainsi une agréable diversion.

Un grand nombre d'endroits, situés sur la route du Canadien National, sont déjà tous trouvés, à cause de la commodité du service et de leurs attraits naturels, pour une promenade, le jour de la Fête de la Reine.

Que ce soit sur les bords d'un lac ou sur les pentes d'une montagne, la senteur des pins, un ciel limpide, et le murmure des eaux

puis il s'inclina longuement: — Je serai respectueux de votre consigne, madame, bien qu'elle me semble un peu sévère; néanmoins, j'ose espérer vous rencontrer dans l'une ou l'autre de vos promenades, et ce sera, pour moi, un grand bonheur.

Elle paraissait être au supplice. — Nous nous contenterons le plus souvent de notre jardin; admirablement situé, et nous faisons peu d'excursions.

Et, s'adressant à Simone: — Chérie, dis à mon revoir et demande encore pardon de ton étourderie.

Le joli front de la fillette se leva naïvement vers Raymond: — Monsieur, quand je demande pardon à petite mère et qu'elle n'est plus fâchée, elle m'embrasse. Voulez-vous faire comme elle?

La fièvre typhoïde

SA NATURE — SES CAUSES —
PROPHYLAXIE — ARTICLE DU
DR E.-M.-A. SAVARD, INSPEC-
TEUR GENERAL DU SERVICE
PROVINCIAL D'HYGIENE

Nous reproduisons du Bulletin sanitaire (numéro de mars), publié par le Service provincial d'hygiène, un article du Dr E.-M.-A. Savard, inspecteur général du service provincial d'hygiène, sur la fièvre typhoïde.

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse et contagieuse, c'est-à-dire qu'elle est causée par un germe (bactérie d'Eberth) qui se loge dans l'intestin, mais il n'y est pas confiné. — On le trouve dans le sang, dans la bile, dans les excréments intestinaux et dans les urines. — On peut le rencontrer dans la salive et dans les produits d'expectoration.

Le bacille d'Eberth vit et pullule dans les déjections humaines qui ont été déposées sur le sol, dans l'eau ou le lait.

La typhoïde est une maladie microbienne causée exclusivement par le bacille d'Eberth. — C'est donc une erreur de croire que c'est une maladie qui existe dans l'air.

La période d'incubation de la maladie (celle qui s'étend du moment où le microbe pénètre dans l'organisme jusqu'à l'apparition des premiers symptômes) dure de 7 à 23 jours, en moyenne de 10 à 14 jours. La maladie est communicable dès l'apparition des premiers symptômes, pendant la maladie et les rechutes de la convalescence et jusqu'à ce que des examens bactériologiques répétés des matières fécales et des urines aient établi l'absence persistante du germe.

DIAGNOSTIC

Le diagnostic doit se faire par le médecin traitant. Ce dernier doit s'aider du laboratoire pour l'examen bactériologique du sang et des excréments intestinaux. Le médecin traitant devrait toujours faire examiner le sang de son malade (réaction de Widal); cet examen se fait gratuitement aux laboratoires du Service provincial d'hygiène.

PRONOSTICS

La fièvre typhoïde est une maladie grave, souvent mortelle. C'est pourquoi une maladie contre laquelle il est aisé de se prémunir, et un auteur américain a pu dire que «sa présence est le baromètre de la civilisation du peuple». — Les précautions à prendre pour éviter son éclosion et sa propagation d'ordre privé et d'ordre public. — Pour les analyses, il faut d'abord connaître toutes les voies d'émission du germe et toutes les voies de transmission de la maladie.

VOIES D'ÉMISSION DU GERME
Ce sont les selles, les urines, la salive;

VOIES DE TRANSMISSION DE LA MALADIE

1. Eau.
2. Aliments: Lait, huîtres, légumes crus, crème et crème glacée.
3. Porteurs de germes: Malades, malades convalescents ou guéris, malades souffrant de typhoïde bénigne.
4. Mouches.

I. — EAU

L'eau peut être contaminée par le déversement direct des matières fécales et des urines, par le déversement des égouts publics ou privés, par les infiltrations provenant des cabinets d'aisances, fosses d'aisances, égouts ou drains fissurés, tas de fumier, ou mares de purin, le lavage des sols contaminés.

C'est pourquoi l'eau des rivières, des ruisseaux, des lacs habité sur leurs bords est toujours suspecte et ne peut servir à l'alimentation sans avoir été filtrée ou bouillie.

L'eau des puits non protégés, auto-nettoyants et en dessous de la surface du sol ou situés en contrebas d'une cause d'infection est aussi dangereuse, et doit être également bouillie. Il est donc urgent pour les municipalités de surveiller leur approvisionnement d'eau. C'est une question d'économie primordiale pour toutes municipalités.

II. — ALIMENTS

a) Lait. — Le lait est contaminé par l'eau dont il peut être baptisé, par le lavage des seaux, bidons, canistres, bouteilles, pots, passeroires, verres, tasses, etc., lavés avec de l'eau qui renferme le bacille ou avec des linges trempés dans cette eau, par la traite des vaches, par des mains souillées indirectement ou par des mains de porteurs de bacille, ou par tout autre contact avec des objets contaminés.

Le lait est un milieu de culture favorable pour la pullulation du bacille d'Eberth. C'est pourquoi les plus grandes précautions pour la manipulation et la conservation du lait. Les fournisseurs de lait ou autres commerçants doivent donc prendre les précautions les plus minutieuses pour fournir un lait pur, indemne de tout germe, et il y a de leur plus grand intérêt. Les mêmes précautions doivent être prises pour les dérivés du lait, comme la crème ou la crème à la glace.

b) Huîtres. — Les huîtres ou autres mollusques absorbent toutes les impuretés de l'eau dans laquelle ils sont baignés. C'est pourquoi ils peuvent être contaminés par les déversements d'égouts ou d'eau de surface qui se font à proximité.

c) Légumes crus. — Ils sont contaminés par le fumier qui sert d'engrais, par l'eau d'arrosage ou par le sol infiltré de purin, de liquides provenant de fosses d'aisances. C'est pourquoi il faut toujours laver soigneusement les légumes crus avec de l'eau bouillie afin de les débarrasser des germes qu'ils peuvent contenir.

III. — PORTEURS DE GERMES

On appelle porteurs de germes: 1. Une personne qui a la fièvre typhoïde, en est guérie et continue cependant à abriter dans son organisme du bacille d'Eberth qu'elle émet pendant un temps plus ou moins long.

2. Une personne réfractaire ou immunisée qui a pris le germe par contact avec un malade et qu'elle émet dans les mêmes conditions.

Les porteurs de germes sont les agents de dissémination les plus insidieux, parce qu'on ne les connaît pas et que trop souvent ils l'igno-

rent eux-mêmes. Un porteur de germes, par ses déjections, surtout s'il pêche par défaut de propreté, est un actif agent d'infection; d'où la nécessité de tâcher de dépister ces porteurs.

Sont porteurs de germes les malades ou les convalescents de fièvre typhoïde ou les malades souffrant de fièvre typhoïde légère (fièvre typhoïde ambulatoire).

IV. — LES MOUCHES

Les mouches sont des propagateurs très actifs de la typhoïde. Naissant dans les fumiers, les matières en décomposition, la terre souillée, elles s'y nourrissent de préférence. Elles transportent tous les germes qui s'y trouvent sur leurs pattes et par leur trompe les déposent sur les aliments destinés à la consommation humaine; sur les ustensiles de table et de cuisine. C'est pourquoi on ne devrait jamais tolérer autour des maisons les mouches; et comme il semble impossible de les faire disparaître complètement, on ne devrait jamais en tolérer une seule à l'intérieur des maisons. Comme corollaire, les denrées alimentaires ne devraient jamais être exposées à l'air libre et par conséquent aux mouches.

PROPHYLAXIE (prévention)

Les mesures à prendre pour se protéger contre la fièvre typhoïde sont de deux ordres: personnelles ou publiques.

MESURES DE PREVENTION PERSONNELLES

a) Propreté corporelle. — Il faut avoir soin de se laver les mains non seulement à la toilette du matin et celle du soir, mais avant chaque repas, et chaque fois qu'on se les a souillées ou qu'on a touché un objet suspect. On ne devrait jamais porter ses doigts à la bouche ni aucun objet touché par d'autres personnes.

b) Propreté des lieux. — Le baignage et l'époussetage humide ou à la machine aspiratoire devraient être de règle tous les jours. On devrait aussi laver le bol et le siège des cabinets d'aisances. Dans les maisons où il y a un malade ou une personne qu'on peut soupçonner être porteur de germes, il faut prendre les plus grandes précautions avec leurs déjections ou les objets, meubles ou vases dont ils se servent. Dans ces cas, la désinfection est de rigueur et les objets de peu de valeur doivent être détruits.

c) A moins d'être desservi par un aqueduc qui traite son eau et la filtre, faire toujours bouillir l'eau de boisson, de cuisine ou de toilette de la bouche. Toujours s'assurer de la qualité du lait et si son laitier ne souffre pas ou n'a pas déjà souffert de la typhoïde.

A moins de se servir de lait certifié, ne boire que du lait pasteurisé et provenant d'une source déclarée bactériologiquement propre par les autorités compétentes, pasteuriser soi-même son lait, si on l'obtient naturel.

S'assurer également de la provenance de la crème, du beurre, du fromage.

Eviter de manger la crème à la glace dont on ne peut contrôler la provenance et la pureté bactériologique.

Construire les puits de manière à les mettre à l'abri de toutes infiltrations souterraines ou de l'introduction des eaux de surface.

Les rivières, ruisseaux, lacs, étangs, entourés presque partout sur un point ou sur un autre d'habitations ou de terrains fréquentés, sont exposés à être contaminés. C'est pourquoi, il ne faut jamais boire de cette eau, ou s'en servir pour la cuisine ou les soins de la bouche sans l'avoir fait préalablement bouillir.

Comme corollaire, ne se baigner que dans les eaux propres et en dehors des zones polluées, car on avalerait toujours un peu d'eau dans cet exercice.

d) Les aliments. — Laver dans l'eau bouillie les légumes qui ne peuvent se manger qu'à l'état cru; éviter de manger des huîtres ou autres crustacés élevés dans des eaux suspectes.

VACCINATION ANTITYPHOÏDIQUE

Enfin, se faire vacciner contre la fièvre typhoïde; cette vaccination peut se faire de deux manières:

1. Par injection;
2. Par ingestion.

C'est une mesure de prévention efficace et sans danger. Tout individu qui soit exposé soit par contact ou autrement à contracter la typhoïde ne doit pas hésiter à recourir à la vaccination.

MESURES DE PREVENTION PUBLIQUES

(a) Déclaration des cas de typhoïde reconnus ou soupçonnés conformément à l'article 75 de la Loi d'hygiène publique de Québec.

Les médecins qui ne déclarent pas leurs cas devraient comprendre qu'ils se privent ainsi de l'aide des services publics d'hygiène, sans procurer aucun avantage à leurs patients.

(b) Aqueducs filtrant et traitant l'eau.

(c) Mise à exécution de l'article 57a des Règlements provinciaux d'hygiène défendant de déverser les égouts dans les fosses.

(d) Traitement des matières fécales et des eaux usées.

(e) Mise à exécution de l'article 16 des Règlements concernant la manipulation et le commerce du lait.

Quand il y a ou quand il y a eu récemment de la fièvre typhoïde dans la famille d'un laitier ou autre commerçant de lait, ce laitier ou commerçant de lait devra immédiatement cesser la manipulation, la vente ou la distribution du lait, à moins que le conseil municipal ou son bureau d'hygiène ne prépose, aux frais de ce laitier ou commerçant, une personne à la surveillance de sa vacherie ou de sa laiterie. Cette personne devra voir à ce que ceux qui sont chargés de la traite des vaches et des divers manipulations du lait demeurent en dehors de la maison où il existe de la typhoïde et n'aient aucun rapport avec les gens de la maison. L'interdiction sera levée lorsque le médecin traitant aura déclaré que la maladie est terminée et qu'il se sera assuré, par l'examen des sel-

les et des urines, qu'il ne reste pas de porteur de germes.

MESURES HOSPITALIÈRES

(a) Hospitalisation de tous les malades, si possible.

(b) A la maison: Isolement, désinfection.

1. — Des mains de la personne qui a soin du malade;

2. — Des selles, des urines, des vêtements, linge et autres objets en contact avec le malade;

3. — Destruction par le feu des objets d'aucune valeur.

4. — Lavage de la chambre et des meubles à l'eau chaude et au savon.

La garde-malade ne doit jamais s'occuper des soins du ménage et encore moins toucher aux aliments ou ustensiles de table.

La garde doit se désinfecter les mains chaque fois qu'elle procède à une besogne en dehors de la chambre du malade, laquelle doit être spécialement réservée à cet usage.

L'affichage de la maison n'est pas obligatoire.

La mise en quarantaine de la maison n'est pas obligatoire; elle ne le devient que dans les cas où les autorités sanitaires municipales décident de l'établir.

Dr E. M. A. SAVARD,
Inspecteur général.

SYNDICATS CATHOLIQUES

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

COMITE EXECUTIF DU CONSEIL CENTRAL

Le comité exécutif du Conseil Central des syndicats catholiques se réunit ce soir, à l'édifice des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Plusieurs questions très importantes à l'ordre du jour. Par ordre, E. Provost, président.

CORDONNIERS-SYNDICATS

Les locaux Nos 3 et 5 pour les treize et les quatorze des cordonniers s'assembleront demain soir, à la salle des syndicats catholiques, 655, de Montigny est. Rapport de M. G. Laurier, agent d'affaires; rapports des officiers et des délégués. Tous les membres sont cordialement priés d'assister. Par ordre.

OUVRIERS TEXTILES

Samedi soir, aura lieu à la salle principale des syndicats catholiques, 655, de Montigny est, le grand concert-boucan annuel du syndicat catholique des ouvriers textiles, local No 1 (garçons de métier et slashermen). Tous les hommes du métier et des usines Hochelaga, Ste-Anne, Côte-St-Paul, Verdun et Saint-Henri sont donc tous priés d'assister. Un joli programme d'amusements est préparé. En plus, il y aura plusieurs discours prononcés par les hauts officiers des syndicats catholiques. Une question de salaire concernant les garçons de métiers et slashermen sera discutée.

Il y aura service de rafraîchissement. Qu'on vienne en foule. Ouverture de la soirée à 8 h. 15 p.m.

L'assemblée du Syndicat No 2 du textile, mardi soir, a été un beau succès. La salle Tremblay était assez bien remplie. Les syndicats sont heureux de constater, à la suite des rapports, que les officiers du syndicat qui avaient été congédiés, ont été réinstallés à leur position. M. l'abbé LaFortune et M. G. Tremblay étaient présents et ont porté la parole. Ils ont encouragé les membres à continuer avec énergie le travail de propagande, non pas dans le but de causer du trouble et des frictions, mais pour la simple fin de protéger leurs intérêts communs. Les orateurs ont été applaudis. Trois délégués ont été nommés au prochain congrès de la C. T. C. C.

Byrd est prêt à s'envoler

New-York, 19. — Le commandant Richard E. Byrd a fait placer son monoplane America en position pour partir dès que la température le permettra. Le capitaine Lindbergh ne croit pas que les conditions atmosphériques entre Terre-Neuve et New-York soient encore assez favorables pour lui permettre de s'envoler avant demain.

Le Columbia, l'aéroplane du commandant Lloyd Bertaud, est en dehors de la course parce que A. Levine, le financier de l'entreprise, a refusé de laisser Bertaud conduire le monoplane. Bertaud a pris une injonction pour empêcher l'aéroplane de prendre l'air. L'injonction a été accordée et viendra devant la Cour vendredi.

Un affidavit signé par Bertaud déclare que le commandant avait signé un contrat avec Levine pour l'envoie projetée mais que le président de la Air Craft Co. avait fait retarder le départ plusieurs fois contre l'avis de l'aviateur.

M. Levine a répété que l'aéroplane allait partir mais que Bertaud ne le conduirait pas.

Association de gros propriétaires

Un certain nombre de propriétaires et de géants d'édifices montagnais ont fondé hier une association sous le nom de Building Owners' and Managers' Association. Elle comprend actuellement 60 membres qui représentent un capital de \$75,000,000.

Les buts que se propose cette association, sont: de promouvoir, financer et construire de nouvelles propriétés, l'administration des propriétés, les meilleurs systèmes d'aménagements, etc.

Les officiers élus sont: MM. Herbert J. McKeon, gérant du Montreal Trust et du nouvel édifice de la Banque Royale; U.-H. Dandurand, vice-président; Stanley Coombe, secrétaire général; L. E. Osborne, secrétaire du comité de recrutement; K. T. Kregan, secrétaire administratif; E. P. Turville, trésorier; G. C. Whitlock, A. E. Abbott, N. Curry, G. W. Grant, L. N. Ducharme, F. C. Woodroffe, F. Hornbrooke, O. Owens, Gilbert Ferrabee, Clarence Mitchell, directeurs.

BULLETIN DES ACHETEURS

Dans ce bulletin, vous trouverez en un clin d'oeil ce dont vous avez besoin — Consultez-le

Annonces à lire et à retenir parcourant les jeudis et samedis — Lisez-les

TISSUS SPECIAUX pour Communautés religieuses Les Filles d'Adrien Fourrier, Fabricantes, Outins, France

J.-A. Brauli & Cie Seuls représentants en Amérique 530, rue Ste-Catherine Est Tél. Est 1387, Montréal.

Cloches d'Eglises EN MAGASIN: Carillons, cloches neuves et d'occasion de différents poids et prix. Ecrite ou voir

Z. O. TOURANGEAU 4064 St-Hubert Belair 1292 C. E. MORISSETTE 236 rue Latourrelle, Québec.

POUDRE à BALAYER Huile et cire à plancher Vadrouilles — Balais Gervais & Perras, Eng. Tél. EA 3248 — 860, Craig E. SEULS DISTRICTEURS dans la province du fameux nettoyeur "CANTAN"

BICYCLES EXCLUSIVEMENT Nous vendons les fameux bicycles

C.C.M. RED BIRD 4.50 comptant — 1.50 par semaine

Vous trouvez ici patins, skis, etc., en sus de motocyclettes et bicycles à pédales. — Pour renseignements, appeler

Plateau 3458 ou s'adresser chez McBRIDE 2081 ave du Parc, près Ontario Jos. Lamarre, gérant.

Préparation des fameux jambons "TRIOMPHE" et "CONTANT". SPECIAL Jambon cuit fumé spécial pour sandwich.

A. AUBRY & Fils Limitée Les grands fabricants d'articles de ferblanterie

Tôle noire, vernie, galvanisée, etc. Aussi grande variété de moulins à laver, à viande, glaciers, es-cureuses, poêles à l'huile, fournaies, chaudrons, articles de grant, en broche, etc.

En vente chez votre quincaillier. Exigez la marque "Aubry". 2340 Ave Delorimier Maison fondée en 1874

Machine à additionner Modèle de poche. Prix \$2.95

Expédition sur réception du prix ou C.G.D. Argent remis si non satisfait dans les 5 jours. Agents demandés.

UN CADEAU APPRECIÉ W. R. Security Import, reg. Case postale 73, station B., Montréal

Association de gros propriétaires

Un certain nombre de propriétaires et de géants d'édifices montagnais ont fondé hier une association sous le nom de Building Owners' and Managers' Association. Elle comprend actuellement 60 membres qui représentent un capital de \$75,000,000.

Les buts que se propose cette association, sont: de promouvoir, financer et construire de nouvelles propriétés, l'administration des propriétés, les meilleurs systèmes d'aménagements, etc.

Les officiers élus sont: MM. Herbert J. McKeon, gérant du Montreal Trust et du nouvel édifice de la Banque Royale; U.-H. Dandurand, vice-président; Stanley Coombe, secrétaire général; L. E. Osborne, secrétaire du comité de recrutement; K. T. Kregan, secrétaire administratif; E. P. Turville, trésorier; G. C. Whitlock, A. E. Abbott, N. Curry, G. W. Grant, L. N. Ducharme, F. C. Woodroffe, F. Hornbrooke, O. Owens, Gilbert Ferrabee, Clarence Mitchell, directeurs.

Machine à additionner Modèle de poche. Prix \$2.95

Expédition sur réception du prix ou C.G.D. Argent remis si non satisfait dans les 5 jours. Agents demandés.

UN CADEAU APPRECIÉ W. R. Security Import, reg. Case postale 73, station B., Montréal

Association de gros propriétaires

Un certain nombre de propriétaires et de géants d'édifices montagnais ont fondé hier une association sous le nom de Building Owners' and Managers' Association. Elle comprend actuellement 60 membres qui représentent un capital de \$75,000,000.

Les buts que se propose cette association, sont: de promouvoir, financer et construire de nouvelles propriétés, l'administration des propriétés, les meilleurs systèmes d'aménagements, etc.

Les officiers élus sont: MM. Herbert J. McKeon, gérant du Montreal Trust et du nouvel édifice de la Banque Royale; U.-H. Dandurand, vice-président; Stanley Coombe, secrétaire général; L. E. Osborne, secrétaire du comité de recrutement; K. T. Kregan, secrétaire administratif; E. P. Turville, trésorier; G. C. Whitlock, A. E. Abbott, N. Curry, G. W. Grant, L. N. Ducharme, F. C. Woodroffe, F. Hornbrooke, O. Owens, Gilbert Ferrabee, Clarence Mitchell, directeurs.

Machine à additionner Modèle de poche. Prix \$2.95

Expédition sur réception du prix ou C.G.D. Argent remis si non satisfait dans les 5 jours. Agents demandés.

UN CADEAU APPRECIÉ W. R. Security Import, reg. Case postale 73, station B., Montréal

Association de gros propriétaires

Un certain nombre de propriétaires et de géants d'édifices montagnais ont fondé hier une association sous le nom de Building Owners' and Managers' Association. Elle comprend actuellement 60 membres qui représentent un capital de \$75,000,000.

Les buts que se propose cette association, sont: de promouvoir, financer et construire de nouvelles propriétés, l'administration des propriétés, les meilleurs systèmes d'aménagements, etc.

Les officiers élus sont: MM. Herbert J. McKeon, gérant du Montreal Trust et du nouvel édifice de la Banque Royale; U.-H. Dandurand, vice-président; Stanley Coombe, secrétaire général; L. E. Osborne, secrétaire du comité de recrutement; K. T. Kregan, secrétaire administratif; E. P. Turville, trésorier; G. C. Whitlock, A. E. Abbott, N. Curry, G. W. Grant, L. N. Ducharme, F. C. Woodroffe, F. Hornbrooke, O. Owens, Gilbert Ferrabee, Clarence Mitchell, directeurs.

Demandez à la personne qui porte NOS VERRES

FAITES EXAMINER VOS YEUX PAR NOS SPECIALISTES VERRES ET MONTURES DE QUALITE "Prix à la portée de toutes les bourses"

TAIT - FAVREAU, Limitée LORENZO FAVREAU—SPECIALISTE 197 STE-CATHERINE EST Téléphone: LANCASTER 6703

Si l'on savait... Il suffit d'entrer dans l'un ou l'autre de nos six magasins pour payer moins cher.

BEURRE --- OEUF CONFITURES SAINDOUX TOUSIGNANT & Frères Limitée Calumet 1653 6312 rue Saint-Hubert

Entre Bellechasse et Beaubien 880 cat. Ste-Catherine près Champlain 2227 Est, Ontario, Entre Joliette et Aywiler

1997 Clarke 630 et 2034 E. Mt-Royal Les deux près Delorimier et Delorimier

Emile Gourdeau Spécialiste en fourrures 1151, rue Saint-Denis, angle Dorchester

Pour Vos Travaux Electriques PETITS OU GRANDS VOYEZ NOS EXPERTS J. A. ST-AMOUR LIMITEE ENTREPRENEURS-ELECTRICIENS

Siège social: 6579 St-Denis. Tél. Calumet 0127-0128

La qualité des Fourrures de Bleau & Rousseau ne peut être surpassée.

—RENARD ARGENTE et autres dans toutes les nuances. —MARTRE DE ROCHE, de la Baie d'Hudson et de Russie. —EMMAGASINAGE — Confiez-nous l'Emmagasinement de vos FOURRURES — PRIX MODERES — Deux Magasins

Bleau & Rousseau 3852 Saint-Denis 5007 Sherbrooke ouest

ENCRES - TEINTURES - COLLES de toutes sortes. Produits de qualité supérieure, garantis, à des prix très modestes. Demandez-les à votre fournisseur ou adressez-vous directement à

La Compagnie Techno-Chimique Massé Fabricants de Spécialités chimiques industrielles 238a rue St-Joseph, LACHINE, P.-Q. Téléphone Lachine 703

ABONNEZ-VOUS AU Journal Mensuel de BRODERIE et MUSIQUE 25 sous par an.

RAOUL VENNAT 3770 rue Saint-Denis Tél. Est 0822-3065

DAVID & FRERE fabricants 1930 CHAMPLAIN TELEPHONES: Rspéd.: Amherst 0200 Bureau: 0640

Il n'y en a pas de meilleurs: "AERO" Le délicieux Biscuit

Votre épicer le vend. Exigez-le—2 livres pour 25 sous.

Banquets, Réceptions et Noces VOUS n'avez pas à vous inquiéter des détails d'un dîner de noces, d'un souper, d'une réception ou d'un banquet quelconque car nous pouvons vous préparer ces repas dans notre restaurant à votre domicile de façon à donner entière satisfaction.

1262-1284, rue Saint-Denis

Lisez et faites lire "NOS ACTES NOUS SUIVENT"—par P. Bourget 2 volumes—\$1.75 franco.

Ouvrage qui suscite le plus vif intérêt. Il vient de paraître. Pour l'avoir s'adresser:

Chez DEOM, 1247 rue Saint-Denis (voisin de l'Université)

Les pouvoirs du Dr Lessard

D'APRÈS LA "LOI PROVINCIALE D'HYGIÈNE PUBLIQUE" LE DIRECTEUR DU SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE PEUT, APRÈS LES 48 HEURES QUI SUIVENT LA NON-EXÉCUTION DE SON ORDONNANCE, METTRE CELLE-CI À EXÉCUTION — LA FERMETURE DE DEUX LATÉRIES À MONTREAL.

Voici le texte de la lettre que le Dr Alphonse Lessard, directeur du service provincial d'hygiène, a fait tenir aux autorités municipales, hier, pour leur ordonner de fermer les établissements de la Montreal Dairy, rue Papineau, et de la National Dairy à Saint-Henri, qu'on tient en grande partie responsables de l'épidémie de typhoïde qui sévit maintenant depuis le 4 mars à Montréal.

"Service provincial d'hygiène, 59, rue Notre-Dame est.

"Montréal, 18 mai 1927.

"A la Cité de Montréal, corps politique et incorporé, ayant sa principale place d'affaires en ladite Cité,

et

"A son Conseil municipal

et

"A son Comité exécutif:

"L'ordre suivant est par les présentes donné par le sousigné, Directeur du Service provincial d'hygiène, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi de l'hygiène publique du Québec:

"Attendu qu'une enquête sérieuse a révélé que l'épidémie de typhoïde qui sévit actuellement à Montréal provient, dans la très grande majorité des cas, du lait vendu par la Montreal Dairy Co., Limited, et par The National Dairy Co., Limited, commerçants de lait de Montréal, la preuve de ce fait résultant principalement de ce que, dans une formidable proportion des cas contrôlés, ce sont les consommateurs du lait de ces compagnies qui sont atteints;

"Attendu qu'il y a actuellement une recrudescence de la maladie et que la proportion des cas dont ce lait est responsable augmente;

"Attendu que, de plus, ces compagnies, en violation du règlement de la Cité no 891, font le commerce du lait dans la Cité sans permis et sans licence;

"Ordre vous est donné de voir à faire fermer lesdits établissements. (Signé) ALPHONSE LESSARD, Directeur du Service provincial d'hygiène."

Malgré l'ordre très clair de cette lettre, on rapporte que les autorités municipales n'avaient pas encore agi hier soir et que les employés de ces deux établissements continuent leur travail comme à l'ordinaire. D'après les journaux du matin, des personnes de ces établissements auraient dit qu'on n'avait reçu aucun avis de fermeture et que le lait serait distribué ce matin comme à l'ordinaire.

L'ordre de fermeture renfermé dans cette lettre ne contient aucune limite de temps, mais on comprend qu'il ne s'agit pas de discuter qu'il dans le corps municipal prendra la responsabilité de faire fermer ces établissements, mais bien d'agir immédiatement. D'ailleurs, si, pour une raison quelconque, des journaux du matin laissent entendre que les membres du comité exécutif ne prendront pas de décision en l'absence de M. J.-A. Brodeur — la ville ne fait pas fermer ces établissements, le directeur provincial d'hygiène peut le faire fermer de son propre chef dans les 48 heures.

LA LOI PROVINCIALE

L'article 34 de la loi provinciale d'hygiène publique, dit: "Tout conseil municipal est tenu d'exécuter les ordres que lui donne le directeur du service provincial d'hygiène, en vertu du paragraphe 3 de l'article 8.

"Après en avoir attendu inutilement l'exécution pendant 48 heures, le directeur du service provincial d'hygiène peut, après y avoir été autorisé par deux juges de paix, procéder directement à l'exécution de son ordonnance, aux frais de la municipalité en défaut.

"Le représentant du directeur du service provincial d'hygiène, qui est chargé de cette exécution, a, en y procédant, tous les droits et pouvoirs du conseil municipal à l'action duquel il supplée."

LES CAS DE TYPHOÏDE

L'épidémie actuelle dure depuis le 4 mars. Le 4 mai, soit en deux mois, le nombre des cas rapportés s'élevait à 2,628. Le nombre des décès causés par cette maladie n'est pas connu, mais il dépasse de beaucoup la centaine. Les autorités municipales n'ont plus voulu permettre au service municipal d'hygiène de faire connaître le nombre des nouveaux cas, ce nombre a été assez considérable pour que le Dr Lessard se croie justifié d'intervenir.

La publicité

Le Club de Publicité de Montréal a tenu hier soir, à l'hôtel Mont-Royal, sa dernière réunion de la saison. L'échevin Théodore Morgan a présidé la conférence. M. Morgan a parlé des méthodes propres, selon lui, à assurer l'efficacité de la publicité et la vente, dans le commerce en détail. Le publicitaire doit d'abord avoir saisi parfaitement toutes les ressources du sujet qu'il a à traiter, a dit M. Morgan. Le publicitaire doit comprendre qu'il n'est pas chargé de faire de la littérature. L'annonceur explique M. Morgan, doit d'abord provoquer l'attention, puis, susciter l'intérêt du lecteur et, enfin, le convaincre. La clarté, la simplicité et la concision, telles doivent être les principales qualités de la langue du publicitaire. L'exagération et, naturellement, les faussetés doivent être évitées.

A la fin de la réunion, on a présenté des diplômes aux personnes qui ont suivi les cours du club, l'hiver dernier.

L'enquête sur les théâtres

LES NEUF TÉMOINS QUI ONT COMPARU HIER APRÈS-MIDI NE PARTAGENT PAS LA MÊME OPINION SUR LA FERMETURE DES CINÉMAS, LE DIMANCHE — L'ASPECT MORAL MIS DE CÔTÉ

Les témoins qui ont comparu hier après-midi devant le juge Boyer, qui préside la commission royale d'enquête sur les cinémas, se divisent à peu près également sur la question de fermer les théâtres, le dimanche.

Au cours de la séance, le juge Boyer a fait remarquer à l'avocat de la couronne, Me Bertrand, qu'il touchait à la question morale et celle-ci à l'immédiatement consenti à changer la forme de sa question. C'est donc que la commission continue, officiellement, à ignorer cet aspect.

Le premier témoin fut M. Roméo Dubois, opérateur de machine de cinéma, qui a rapporté une résolution de l'Association internationale des opérateurs en faveur de l'ouverture des théâtres le dimanche et un autre demandant un jour de congé, de préférence le dimanche.

M. Morgan-Powell, critique littéraire et dramatique du Star, est intervenu. Il dit que ce serait une véritable injustice contre une grande partie de la population qui préfère ce genre d'amusement à d'autres. Si on ferme les cinémas, pourquoi ne pas empêcher les jeux ou toutes les autres formes d'amusement le dimanche?

D'autre part, M. Morgan-Powell est contre l'admission des enfants dans les cinémas, qu'ils soient ou non accompagnés. Mais les raisons exprimées par le témoin ne sont pas celles qui furent exprimées par la plupart des témoins qui l'ont précédé. Il ne se place pas précisément au point de vue qu'il faut protéger les enfants, mais bien à celui que, parce que les enfants sont admis, la censure se voit obligée de couper un grand nombre de films qui n'ont plus aucune signification, ce qui fait que souvent les représentations n'ont plus aucun sens.

M. Moise Laporte, secrétaire provincial de l'Association des marchands détaillants du Canada, a lu une résolution de cette association contre la fermeture des théâtres le dimanche. En faisant cette recommandation, le témoin explique que l'association s'est placée exclusivement au point de vue économique. Les marchands sont d'opinion que si les cinémas sont fermés, les gens iront dépenser leur argent au dehors et c'est le commerce local qui en souffrira.

Comme lui demande si, les théâtres étant fermés le dimanche, les gens iront dépenser ailleurs un grand nombre de gens ne déposeraient pas cet argent dans les banques, ce qui augmenterait d'autant le montant disponible pour le commerce, le témoin répond dans la négative. Il est convaincu qu'on fera des pique-niques ou qu'on s'amusera autrement.

M. Lancy, surintendant du service municipal des permis, a accepté de faire rapport sur le montant de la taxe d'entrée dans les cinémas, séparant pour chaque théâtre les recettes de la semaine et celles du dimanche. Il dit que les recettes du dimanche sont de beaucoup supérieures à celles des jours de semaine. Pour certains théâtres, elles sont de beaucoup supérieures aux recettes de toutes la semaine.

Comme on lui demande son opinion, il dit que le public, en se fondant sur ces données, paraît vouloir le cinéma le dimanche. Et il dit que cela est d'autant plus désirable qu'il n'y a pas suffisamment de parcs ni de jolis endroits facilement accessibles autour de la ville. A une question, il dit qu'autrefois les gens étaient retenus par le sentiment religieux, mais que ce sentiment paraît se relâcher.

Le révérend Wm Reid, de l'Association des ministres protestants de Montréal, à laquelle sont affiliés la plupart des ministres de 6 religions différentes, a lu une résolution adoptée à l'unanimité contre le cinéma le dimanche. La résolution cite d'abord une déclaration de S. G. Magr. Georges Gauthier à ce sujet et l'appuie en demandant la fermeture des cinémas. On se base, pour demander cela, sur la loi de fermeture des maisons d'affaires le dimanche.

Le témoin dit que le ton et la tendance des représentations cinématographiques est absolument contre la religion. Il n'est pas opposé toutefois à l'admission des enfants accompagnés de leurs parents. C'est l'affaire des parents de juger si leurs enfants peuvent ou non voir les représentations qui sont faites.

Trois autres témoins, les révérends Saunders, Mingie et Tucker, expriment des vues similaires quant à la fermeture le dimanche, mais sont opposés à l'admission des enfants.

Le dernier témoin a été M. J. Brossard, des Forestiers catholiques, qui a lu une résolution de cette association contre les représentations du dimanche et l'admission des enfants, accompagnés ou non. Cette association représente plus de 13,000 membres.

Euchre St-Georges

Ce soir, dans la salle de l'école Dollard, rue Saint-Urbain au nord de la rue Bernard, eut lieu l'assemblée de l'Association chorale Saint-Georges, sous le patronage de l'abbé R. Garon, curé. Il y aura deux prix de présence de \$5.00 en or, et au delà de trois cents prix seront distribués aux gagnants.

Le congrès de la "Fédération"

LES QUESTIONS CIVIQUES ONT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX ET DE DISCUSSIONS À LA SÉANCE D'HIER SOIR — LE SUFFRAGE FÉMININ — L'ÉDUCATION TECHNIQUE

La dernière séance du Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, commencée dimanche, eu lieu hier soir au siège social de l'Association, 443, rue Sherbrooke est.

Cette séance, dite des "questions civiques", a été marquée par un travail de Mlle Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance Nationale pour le suffrage féminin du Québec, en faveur du vote des femmes dans la province de Québec, et par la discussion qui s'est faite entre elle et Ed. Brossard au sujet de l'opportunité de confier ce droit de vote aux femmes, à l'heure actuelle.

LA VALEUR DE L'ÉDUCATION TECHNIQUE

Mlle Laferrière, directrice de l'Ecole Excelsior, présente le premier travail sur "la valeur de l'éducation technique et de l'éducation par correspondance".

L'enseignement technique est d'une importance incontestable, puisqu'il tend à la spécialisation, et que la spécialisation tend elle-même à la perfection.

Les avantages de l'enseignement technique sont: premièrement, la concentration de toutes les études d'un cours vers un but unique; deuxièmement, la compétence du corps professionnel, puisque chaque professeur n'enseigne qu'une matière ou deux pendant des années et qu'il atteint ainsi une spécialisation qui est bien près de la perfection; troisièmement, l'organisation matérielle pour faire acquiescer la chose enseignée.

S'il y a des avantages, il y a aussi des lacunes, dont, premièrement, l'imprévoyance des parents qui dirigent leurs enfants vers une profession ou un métier sans que ceux-ci aient été consultés. Si l'enfant a le droit de choisir lui-même sa vocation, il devrait aussi avoir le droit de choisir le métier ou la profession qu'il exercera toute sa vie et dont dépendra son avenir; deuxièmement, le manque de préparation antérieure chez les jeunes gens qui semblent dédaigner l'instruction primaire, alors que celle-ci est nécessaire, comme base, à l'éducation supérieure; troisièmement, la difficulté, à un certain âge surtout d'obtenir du jeune homme ou de la jeune fille l'effort nécessaire. Le jeune homme ou la jeune fille qui se présente au bon point et de la bonne note et ils devraient comprendre qu'il est de leur intérêt d'étudier.

Mlle Laferrière termine en disant que le plus puissant moyen dont dispose le maître pour atteindre ses fins, c'est l'amour. Le professeur qui aime ses élèves en fera ce qu'il voudra, tandis qu'un autre qui ne les aime pas n'aboutira à rien.

Mlle Marta Auclair parle ensuite de l'enseignement post-scolaire et de ses avantages. La Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste a organisé des cours avec succès. L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales donne des cours du soir et des cours par correspondance. Tous devraient avoir à cœur de parfaire leur éducation par ces cours post-scolaires, parce que l'individu ne devrait pas diminuer de valeur en avançant en âge.

LA FORMATION DE LA FEMME À SES DEVOIRS CIVIQUES

Mlle Georges Lemoyne, secrétaire générale de la Fédération Saint-Jean-Baptiste, traite ensuite de "la formation de la femme à ses devoirs civiques, de la philosophie sociale, de la formation de la conscience publique et des moeurs électoraux".

Mlle Lemoyne rappelle en commençant que Mgr. Deschamps, au moment de la formation de la Fédération, a déclaré de l'importance de l'éducation de la femme à ses devoirs civiques, de la philosophie sociale, de la formation de la conscience publique et des moeurs électoraux.

Mlle Lemoyne rappelle en commençant que Mgr. Deschamps, au moment de la formation de la Fédération, a déclaré de l'importance de l'éducation de la femme à ses devoirs civiques, de la philosophie sociale, de la formation de la conscience publique et des moeurs électoraux.

Mlle Lemoyne rappelle en commençant que Mgr. Deschamps, au moment de la formation de la Fédération, a déclaré de l'importance de l'éducation de la femme à ses devoirs civiques, de la philosophie sociale, de la formation de la conscience publique et des moeurs électoraux.

Mlle Lemoyne rappelle en commençant que Mgr. Deschamps, au moment de la formation de la Fédération, a déclaré de l'importance de l'éducation de la femme à ses devoirs civiques, de la philosophie sociale, de la formation de la conscience publique et des moeurs électoraux.

Mlle Lemoyne rappelle en commençant que Mgr. Deschamps, au moment de la formation de la Fédération, a déclaré de l'importance de l'éducation de la femme à ses devoirs civiques, de la philosophie sociale, de la formation de la conscience publique et des moeurs électoraux.

L'AFFRANCHISSEMENT POLITIQUE DES FEMMES

Mlle Idola Saint-Jean, présidente de l'Alliance Nationale pour le suffrage féminin du Québec, fait l'historique du droit de suffrage aux femmes depuis le Moyen-Âge. Aujourd'hui, presque tous les pays du monde, à l'exception du Portugal, de la Bulgarie, de la Chine, du Japon et de quelques autres, ont mis la femme sur un pied d'égalité avec l'homme en lui accordant tous ses droits de citoyenneté. Ici, depuis 1920, les femmes ont le droit de suffrage électoral dans le domaine de la politique fédérale, elles sont éligibles à la Chambre, à l'exception des femmes du Québec. Les femmes de toutes les autres provinces jouissent de leur droit de suffrage. La province de Québec n'est pas avancée, ses femmes n'ont pas le droit de vote dans le domaine provincial. Mlle Saint-Jean rappelle l'échec subi par les femmes qui sont allées à Québec au cours de la dernière session pour le faire. Ce droit de vote, au suffrage, aux dernières élections, celles de lundi, les candidats qui ont supporté le bill du suffrage aux femmes ont été élus grâce au travail des femmes, de ce nombre, il y avait deux conservateurs.

Dans un gouvernement démocratique, la logique exige que toutes les classes soient représentées, le droit de suffrage est un droit qui ne devrait être nié à aucun membre de la société. La souveraineté démocratique, provenant de tous, appartient à tous, et il est temps que l'aristocratie des sexes disparaisse.

MME ED. BROSSARD

Mme Brossard ne partage pas l'opinion de Mlle Saint-Jean. Elle se demande si Québec a les mêmes besoins que les autres pays où le suffrage a été accordé aux femmes. Au fédéral, le droit de vote a été accordé aux femmes. C'est au fédéral que se débattent les grandes questions nationales et les femmes de Québec ont le droit d'y dire leur mot. Très bien. Mais, dans la province de Québec, le droit de vote s'impose-t-il de façon aussi sérieuse? Voilà un problème. La femme de Québec est-elle préparée à exercer ce droit de suffrage? Son éducation est-elle faite? Non. La femme du Québec n'est pas prête, actuellement, à exercer ce droit de suffrage avec discernement.

En s'engageant dans cette voie, les femmes québécoises s'engagent peut-être dans une voie très dangereuse. La plus grande plaie du moment, actuellement, c'est la destruction du foyer. Cette destruction du foyer par la femme qui s'émancipe a fait plus de mal que la guerre.

Mlle Saint-Jean dit qu'au contraire la femme par son droit de suffrage tend à la réorganisation de la famille. Elle a une mission à remplir, comme Jeanne d'Arc.

"Oui, dit Mme Brossard, mais Jeanne d'Arc avait reçu sa mission du Ciel! Je ne crois pas que Mlle Saint-Jean tienne la sienne de Dieu?"

Mme Brossard est certaine que la femme peut obtenir ce qu'elle veut sans être députée, par une lutte de douceur. Le rôle de la femme c'est d'être mère et de tenir un foyer. Cela ne veut pas dire qu'elle doive se désintéresser des questions sociales, mais elle n'a pas besoin d'être députée pour remplir son but d'apostolat dans la société.

Mme Marchand, d'Ottawa, parle ensuite en faveur du suffrage féminin et dit que les femmes, par ce droit de vote, ont obtenu la pension aux mères.

AUTRES OPINIONS

Mlle des Isles, présidente du Comité des visites aux hôpitaux, lit ensuite un travail pour prouver que les oeuvres sociales doivent enrichir les programmes politiques. Mme Tassé parle de l'attitude de la femme envers les partis politiques: la femme doit faire preuve d'une grande indépendance, et Mme Gélade parle de la condition légale de la femme pour demander que la femme, au point de vue légal, soit placée sur un pied d'égalité avec l'homme.

M. le curé Lessard, de Saint-Lambert, qui présidait l'Assemblée, et l'abbé Bégin, de Sherbrooke, se prononcent ensuite favorablement pour le droit de suffrage aux femmes, pourvu que l'autorité religieuse les y autorise et leur dise que le temps de demander ce droit de vote est arrivé.

Mme Brossard remercie ensuite les congressistes et les invite au Congrès de la Fédération, l'an prochain.

Les congressistes ont participé à un déjeuner à la Fédération, hier midi.

G. L.

Livres de récompense

Volumes de Grand Luxe
Série 1. — Format 9 1/2 x 13, 315 pages, reliure percaline de fantaisie, tranches dorées, nombreuses gravures, chacun 7.00
— Histoire de la Sainte Bible, par Gruchet et Gustave Doré (Ancien et Nouveau Testament).
Volumes de Grand Luxe
Série 1A. — Format 8 x 11, 580 pages, reliure toile ornée or et couleurs, tranches dorées, chacun 10.00
— Charlemagne, par Vétault.
— Saint Louis, par Walton.
— Saint Martin, par Lecoq de la Marche.

Volumes de Grand Luxe
Série 2. — Format 12 1/2 x 10, 300 pages, reliure percaline de fantaisie, plaque riche, nombreuses gravures, tranches dorées, chacun 3.50
— Filleule de du Guesclin (La), par Pierre Maël.
— Marchaux de Napoléon (Les), par G. de Beauregard.
— Roche-qui-tue (La), par Pierre Maël.
— Secret du livre d'heure (Le), par Ch. Dodeman.
— Anne-Marie de la Providence, par Laumonier.
— Carnet de campagne du Sergent Lefebvre, par Maze.
— Ancien Testament, par Gruchet et Gustave Doré.
— Nouveau Testament, par les mêmes.

N.B. — Les frais de port sont à la charge de l'acheteur. POUR TOUTES LES ACHATS EN QUANTITÉ LA REMISE EST DE 50%.

Service de librairie du Devoir.

Choses de France

10,000 PAROISSES SANS PASTEUR

Nous extrayons de la Vie catholique du 30 avril cet article de J. Dassyville:

Au cours du procès de Colmar, sur l'affirmation d'un témoin, M. de Ferenzy, déclarant qu'il y a en France dix mille paroisses sans pasteur, on vit M. Léon Bérard se lever et protester contre cette affirmation, en défiant le témoin d'apporter la preuve de son affirmation.

"Ces propos se rattachent à la campagne de dénigrement systématique contre la France."

Il y a quelque chose d'émouvant dans la protestation spontanée de M. Léon Bérard, d'instinct, il avait senti la gravité du témoignage: si la France manquait à ce point de pasteurs, ce serait la preuve irrécusable d'un grand appauvrissement spirituel. Se refusant à croire à cette appauvrissement, de confiance, il protesta.

Pourtant les faits sont là. Ne soyons pas surpris que M. Léon Bérard les ignore. D'autres que lui, et qui occupent des places plus importantes dans l'Etat, ont d'autres lacunes, et plus graves et plus surprenantes. Ils ignorent, par exemple la portée exacte, sur certains points, des lois en vigueur contre les religieux!

On demande des preuves; nous en donnerons.

Il y a deux ans, à l'occasion du Premier Congrès du Recrutement Sacerdotal, nous avons personnellement mené une enquête auprès des chancelleries épiscopales. Nous possédons les réponses détaillées de 75 diocèses.

Il manquait 7,988 curés sur 71 de ces diocèses. La plupart des diocèses les moins éprouvés: Nord, Bretagne, Alsace, figurent dans cette liste. On est au-dessous de la vérité en évaluant à 2,000 le nombre de paroisses sans pasteur dans les trente autres diocèses. D'autre part, des postes de vicaires on est surpris, pour combler au moins une partie des vides: 3,291 dans 65 diocèses.

Dès 1920, il y avait quatre diocèses où la proportion des paroisses orphelines était respectivement de 41, 42, 44, 46 et 48 p. cent; sept, actuellement un déficit de 36 à 40 p. cent; huit, de 31 à 34; cinq de 27 à 29; neuf, de 21 à 25; seize, de 16 à 20 p. cent; etc.

Voilà les faits; ils sont rigoureusement exacts.

Il nous était bien apparu que ces révélations risquaient de jeter un certain discrédit sur la France. Etait-ce une raison pour dissimuler le mal qu'il s'agissait de prévenir?

Des comparaisons établies avec la situation de plusieurs pays étrangers devaient, dans notre pensée, atténuer considérablement la gravité de ce risque, et enlever à plusieurs de la pensée de nous incriminer.

Cette remarque faite, il faut noter que la vigilance des évêques, et le zèle des prêtres ont essayé de remédier au mal. Plus de 5,000 prêtres — pour 59 diocèses — assument des charges multiples de 2, 3, 4, 5 et jusqu'à 7 et 8 paroisses, mais au delà de deux ou trois paroisses, y a-t-il la chose qu'un héroïque effort et un vain palliatif?

La cause principale de cette lamentable situation, il faut le répéter, et la protestation de M. Léon Bérard tendait, en vain, à en réduire la portée, c'est la persécution religieuse. On ne peut pas la contester, et il n'y a pas à la taire.

Il y a d'autres causes: la guerre, et l'échec glorieux mais cruel de plus de 3,000 prêtres et séminaristes; la dépopulation qui compromet et qui réduit tragiquement en France, le recrutement de toutes les carrières et professions.

Il y a une contre-partie, hélas! la dépopulation réduit les besoins: on compte, en France, 8,325 communes de moins de 200 âmes (1921). Toutes, il est vrai, ne sont pas arides en paroisses. De telles communes n'offrent pas un champ d'apostolat suffisant au zèle d'un prêtre. Il n'empêche que voilà un million d'âmes qui ont droit à une vie spirituelle et qu'il faut, bon gré mal gré, y pourvoir.

Donnons cette satisfaction à M. L. Bérard. Elle nous rassure nous-mêmes, comme catholiques et comme Français, en nous garantissant que les forces spirituelles se réveillent chez nous. Les conditions du recrutement sacerdotal s'améliorent. Le zèle des évêques et des pasteurs, la générosité des jeunes gens et des familles nous permettent d'espérer que les vides seront, un jour, partiellement comblés. Les séminaires commencent à se mieux remplir.

Pour nous rassurer complètement, puissions-nous avoir l'assurance que l'ère des persécutions est définitivement close.

J. DASSYVILLE.

La valeur des immeubles à Montréal est de \$1,066,422,170.

M. J. Hamilton Ferns, président du bureau des estimateurs de la ville, vient de transmettre à M. Jules Gréneau, directeur des services municipaux, son rapport annuel pour l'année 1926; ce rapport indique que la valeur totale des immeubles dans la ville de Montréal d'après les rôles d'évaluation de 1926 est de \$1,066,422,170. La valeur totale imposable est de \$811,652,158, et les immeubles exemptés d'impôt ont une valeur de \$254,770,012.

Dans son rapport, M. Ferns suggère la création d'un service d'arpentage, qui pourrait faire une carte exacte de la ville ainsi que des cartes des quartiers, cartes dont se serviraient les estimateurs au cours de leur tournée.

Il y a 40,356 maisons occupées par les locataires, 156,802 logements, 8,631 logements vacants, 8,378 maisons occupées par des propriétaires seulement, 2,359 magasins et bureaux vacants, 1,413 édifices en voies de construction, 3,634 édifices à magasins et bureaux, 8,791 édifices à magasins et à logements combinés, 1,109 bâtiments divers.

Tel. Est. 8000

Chez Dupuis

Vente TRIMESTRIELLE à GRANDS RABAIS

Demain, deuxième jour de ce grand événement économique

Voici quelques-unes des aubaines préparées pour demain. Ne les manquez pas.

Amateurs de Golf

Venez vous procurer ici tout ce dont vous avez besoin pour votre jeu favori.

Souvenez-vous que nous avons acheté le stock de A. E. Bréant et que nous l'offrons à des prix très avantageux.

Complets pour le golf 2 pantalons pour hommes

Complets de golf en tweed, boutons de haute qualité, pantalons et culottes golf, Jodie nuance gris pâle; confectionnés avec soin. Vendez-les à 35.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Culottes de "golf"

En tweed à carreaux tout laine de bonne confection et de coupe ample. Nuances: gris pâle. Occasion à 2.95

250 pantalons de flanelle

Voici un beau lot de pantalons de flanelle grise, tout laine; pantalons très populaires aujourd'hui, finis pour les jeunes gens. Bonne confection; tailles larges du bas. Tailles: 30 à 44. Pour 3.95

BÂTONS DE GOLF IMPORTÉS

Au début de cette saison, nous sommes heureux de vous offrir un bâton de golf, manche en acier, Drivers, Brackets, Sports Putters, Mashies Nib, Mid Irons, au prix exceptionnel 4.95

Nuances: écarlate, bleu, poudre, cardinal, polo, bleu noir, émeraude, blanc, gris, orange, brun. Pointures assorties. Pour 1.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée — rayon des bas

Balles de golf

Balle Spalding — la douzaine 9.00

Balles Silver King — la douzaine 10.00

50 sacs pour bâtons de golf

Ces sacs en canvas de couleur: brun ou olive, avec trois poches, possèdent une garniture ainsi que le fond en cuir. Très spécial à 2.75

Dupuis Frères — Au deuxième

480 nouveaux bérêts en feutre

APPROPRIÉS POUR TOUS GENRES DE SPORT ET POUVANT CONVENIR POUR HOMMES, DAMES ET FILLETTES. Très populaires en ce moment dans les grands centres européens et américains. Nuances: écarlate, bleu, poudre, cardinal, polo, bleu noir, émeraude, blanc, gris, orange, brun. Pointures assorties. Pour 1.00

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée — rayon des bas

Gilets de "Golf" pour hommes

Nous avons un immense assortiment de chandails et gilets de "golf" en stock avec col uni ou de fantaisie, modèle se passant par-dessus la tête ou genre gilet. Une valeur qui mérite d'être considérée. Tailles: 34 à 46. 2.95 A 7.50

Prix

600 paires de Bas "Golf" pour hommes

Fabrication anglaise — des échantillons et balances de séries désassorties. Des bas qui généralement se vendent 5.00 la paire. Vendredi tant qu'il y en aura, la paire 1.49

Dupuis Frères — au rez-de-chaussée

Complets 4 morceaux

Avec deux pantalons. Modèle habit devant croisé en tweed mélange gris ou beige, tout laine, pour jeunes gens. 16.95

Tailles: 33 à 36. Valeur jusqu'à 23.00 pour

Dupuis Frères — au premier

Carpettes

20 CARPETTES AXMINSTER, sans couture; qualité épaisse et durable; choix de dessins et dimensions: 8 1/2 x 11 1/2. Val. 37.50. 29.59

MADRAS DE SOIE pour draperies: 50 pouces de largeur. Nuances: bleu, violette, rose et doré. 98

RIDEAUX NOTTINGHAM largeur: 40 pouces x 21 verges de largeur. Prix ordinaire 1.35 pour 1.98

100 VERGES DE TULLE A RIDEAUX, crème ou blanc; 36 à 40 pouces de largeur. 36

Très spécial 1.19

Dupuis Frères — au troisième

PAPIER A LETTRES

Boîte contenant 24 feuilles et 24 enveloppes de beau papier blanc avec doublure 49

de couleur. La boîte Dupuis Frères — rez-de-chaussée

EPICERIE — EST 8000

Livraison gratuite dans toutes les parties de la ville et de la banlieue.

FARINE PREPAREE Brodie XXX ou Chef; sac de 6 lbs. 35

SAVON Barsaloni, Gold ou Pearl White; 20 morceaux pour 1.00

REMPLISSAGE POUR TARTES, marmite Meadow Sweet ou Primus; 2 boîtes pour 25

BOITES D'ARACHIDES; boîte 1 lb 32

SAVON DE TOILETTE, 8 morceaux 25

CELESTE